

Première séance, mardi 13 décembre 2022

Présidence de Jean-Pierre Doutaz (Le Centre/Die Mitte, GR)

Sommaire

| Signature | Genre d'affaire | Titre | Traitement | Personnes |
|--------------|---------------------|--|---|--|
| 2013-GC-39 | Divers | Ouverture de la session | | |
| 2013-GC-4 | Divers | Communications | | |
| 2021-CE-193 | Rapport | Programme gouvernemental 2022-2026 | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty |
| 2022-DFIN-76 | Rapport | Plan financier 2022-2026 | Discussion | <i>Rapporteur-e</i> Claude Brodard <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2022-GC-200 | Requête | Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2022-GC-198 "Folie des primes maladies : soulager rapidement et efficacement la population fribourgeoise !" | Prise en considération | <i>Auteur-s</i> Marie Levrat Simon Zurich |
| 2020-DEE-2 | Loi | Loi modifiant la loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (Fonds Ra&D) | Entrée en matière Première lecture Deuxième lecture Vote final | <i>Rapporteur-e</i> Christel Berset <i>Représentant-e du gouvernement</i> Olivier Curty |
| 2022-DFIN-52 | Rapport | Etude sur les différences de traitement entre les couples concubins et mariés (rapport sur postulat 2022-GC-119) - Suite directe | Discussion | <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-Pierre Siggen |
| 2022-DSJ-35 | Rapport | Quelle reconnaissance et quel appui pour les clubs sportifs de notre canton ? (rapport sur postulat 2020-GC-18) | Discussion | <i>Représentant-e du gouvernement</i> Romain Collaud |
| 2022-GC-204 | Election judiciaire | Procureur-e 100% | Scrutin uninominal | |
| 2022-GC-205 | Election judiciaire | Juge suppléant-e au Tribunal cantonal | Scrutin uninominal | |
| 2022-GC-206 | Election judiciaire | Membre de l'Autorité de surveillance du Registre foncier | Scrutin uninominal | |

Divers 2013-GC-39

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 104 députés; absents: 6.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et M. Benoît Rey, Solange Berset, Catherine Beaud, Estelle Zermatten, Paola Ghielmini Krayenbühl et Erika Schnyder.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Divers 2013-GC-4

Communications

Président du Grand Conseil. Je vous demande de ne pas oublier, comme d'habitude, d'insérer votre badge - votre carte de député-e - dans l'appareil du micro afin que vous puissiez voter et être défrayé-e-s. Je vous rappelle également l'accès au bâtiment dont vous prenez certainement l'habitude et qu'il est interdit de fumer ou vapoter à l'intérieur.

Le 14 décembre 2022 à 12 h 00 se tiendra la séance du comité du Club agricole dans la salle Werro. L'assemblée générale du Club économique aura lieu le 15 décembre à 12 h 00 dans la salle Felder et la séance du comité du Club formation et éducation se déroulera le même jour à 07 h 00 dans la salle Aetterli.

En outre, je vous informe que le député doit rappeler ses liens d'intérêts lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêts, mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêts suivants doivent être signalés selon l'article 13 al. 2 de la loi sur l'information : les activités professionnelles, les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseil dans des personnes morales de droit privé ou de droit public, les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton, d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale, les fonctions politiques exercées, les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêts.

Enfin, comme vous l'avez vu dans le programme, je vais glisser trois élections aux fonctions judiciaires déjà en début d'après-midi.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Rapport 2021-CE-193

Programme gouvernemental 2022-2026

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle |
| Rapport/message: | 01.06.2022 (BGC décembre 2022, p. 3542) |

Discussion

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Notre Conseil d'Etat a présenté, il y a quelques mois, son programme gouvernemental de la période législative 2022-2026, véritable fil conducteur pour les années à venir. Deux éléments nouveaux ressortent de cet exercice.

Le premier est qu'il est dissocié du plan financier de la période en question. Cette approche est pleinement assumée par notre Exécutif qui souhaite être plus libre dans sa réflexion. Pourquoi pas, même si, on peut déjà le dire, les réalités financières viendront tôt ou tard s'opposer aux orientations stratégiques envisagées.

Le deuxième élément nouveau est la perspective, puisque le Conseil d'Etat s'est projeté à l'horizon 2035. Quel canton de Fribourg veut-on offrir au bébé fribourgeois qui naît aujourd'hui et qui sera adolescent en 2035 ? Cette vision sur un plus long terme me plaît et je la trouve audacieuse. Nous savons par expérience que les projets d'avenir débutés aujourd'hui ne se concrétisent qu'après de très nombreuses années.

Le Conseil d'Etat nous propose trois axes stratégiques inspirés du développement durable : économie et innovation, cohésion sociale et transition environnementale. Ces trois axes stratégiques s'appuient sur deux axes facilitateurs, sauf le développement. Ces axes facilitateurs, que je vois transversaux, sont l'adaptation de la gouvernance régionale, puis la poursuite de la digitalisation des prestations publiques. Ces axes facilitateurs sont importants et ils paraissent être évidents. Toutefois, leur mise en œuvre et leur acceptation seront difficiles, un gros travail d'explications et de suivi attend bien sûr notre Conseil d'Etat mais aussi nous tous et toutes, chers collègues députés, comme représentants de la population fribourgeoise.

Le Conseil d'Etat s'appuie sur trois valeurs qui définissent son mode de fonctionnement et qui permettent de développer une vision forte pour l'avenir du canton : il s'agit des valeurs d'agilité, de durabilité et d'orientation aux citoyens. À titre personnel, cette dernière valeur est essentielle pour garantir un climat de confiance entre administrés et Etat. Cette valeur doit aussi s'appliquer pour tous les porteurs de projets qui doivent rencontrer les services de l'Etat. Je souhaite que ces échanges soient davantage orientés solutions, je pense ici que Fribourg peut et doit faire mieux. Je relève aussi que pour les tâches régaliennes, le rapport actuel entre citoyens et Etat est bon et qu'il faut tout faire pour le maintenir.

Ces axes, ces valeurs, se trouvent de façon synthétique à la page 18 de votre document, je ne les développerai donc pas plus en détail. De même, vous trouverez en page 9 et suivantes un état des lieux et des indicateurs intéressants à lire ; je n'y reviens pas non plus, certain que vous en avez pris connaissance.

La Commission des finances et de gestion s'est réunie le 24 août pour l'examen de ce rapport. D'une façon générale nous estimons que le plan de législation est bon sur la forme. Les axes retenus n'ont par ailleurs suscité aucun reproche, il semble donc que la vision du Conseil d'Etat est globalement dans le tir des aspirations politiques, voire philosophiques des membres de notre commission. Notre commission regrette toutefois le découplage de ce plan gouvernemental avec le plan financier qui n'était pas terminé. En effet, cette absence de vision financière a soulevé de nombreuses questions légitimes en matière de réalisation des objectifs, c'est la raison pour laquelle nous avons voulu que ce programme gouvernemental soit traité en plénum aujourd'hui, en même temps que le plan financier. Peut-être un débat anticipé du programme gouvernemental aurait-il permis d'assumer et de prioriser le plan financier. Réflexion à avoir pour la prochaine législature.

Je ne vais pas revenir en détail sur les points positifs et sur les faiblesses constatées par les membres de notre commission. En effet, chacun de nous a des centres d'intérêt particuliers et a une vision sociétale propre et c'est tant mieux ainsi. Toutefois, l'absence de priorisation des projets, la problématique de la temporalité et le silence du Conseil d'Etat sur le défi énergétique ont été relevés par de nombreux membres de notre commission.

Nous vous invitons à prendre acte de ce programme gouvernemental et nous souhaitons plein succès au Conseil d'Etat pour la mise en œuvre de toutes ces mesures, pour le bien de notre population.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Ein Kanton, der etwas wagt, der innovativ und naturverbunden, florierend und harmonisch ist, der Kulturen und Sprachen verbindet und eine nachhaltige Lebensqualität anstrebt - dies ist kurzgefasst die Vision, die dem Regierungsprogramm zugrunde liegt, das der Staatsrat im letzten Juni vorgestellt hat, knapp vier, fünf Monate, nachdem die neue Equipe des Staatsrates das Zepter übernommen hat.

Deux orientations principales ont sous-tendu nos réflexions. Tout d'abord, évidemment, la nécessité de réaliser un programme innovant et ambitieux qui permettra un véritable bond en avant pour notre canton, en s'appuyant surtout sur ses forces, mais aussi sur ses spécificités et finalement sur ses potentiels existants. Ensuite, la volonté d'inscrire ce programme sur le long terme pour pouvoir réellement développer les choix stratégiques opérés et qui n'auraient pas pu être contenus dans un horizon à 5 ans : c'est pourquoi ce programme a été pensé pour un développement jusqu'en 2035. Cette double orientation - ambition et long terme - s'est imposée à nous comme une nécessité absolue au vu des défis nouveaux et importants qui ont surgi ces dernières années. Nous avons en effet débuté nos réflexions durant la crise du Covid pour les achever en plein développement de la crise ukrainienne. Ces défis sont venus se superposer aux défis climatiques, environnementaux ou énergétiques pour former désormais un environnement aussi instable qu'exigeant.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, notre canton dispose de nombreux atouts sur lesquels nous nous sommes appuyés, dont notamment évidemment une croissance démographique dynamique...

...ein landesweit überdurchschnittlicher Zuwachs an Arbeitsplätzen in den letzten zehn Jahren, was allen Bezirken zugutegekommen ist...

...également une économie diversifiée, solide et surtout très résiliente mais aussi innovante avec des secteurs phares comme la construction, l'agroalimentaire et l'industrie...

...und schlussendlich auch die finanzielle Gesundheit und eine sehr tiefe Arbeitslosigkeit.

Des indicateurs de développement durable, encourageants, notamment au regard des aspects sociétaux, mais perfectibles aussi dans d'autres domaines. Très concrètement, le Conseil d'Etat a construit son programme sur les trois piliers fondamentaux du développement durable que sont l'économie, le social et l'environnement, déclinés un peu à la mode fribourgeoise, si l'on peut le dire ainsi. Ces trois piliers forment les axes stratégiques de la législature et au-delà.

Die erste strategische Achse, Wirtschaft und Innovation, beinhaltet namentlich die Entwicklung einer umfassenden digitalen Bildung in der Schule und in der Berufsbildung, die Entwicklung auch von Innovationsclustern, um den Technologietransfer zur Routine zu machen und die Unternehmen auf den Weg zur Industrie 4.0 zu begleiten, die Aufwertung der Kulturen und des Kulturerbes sowie die Förderung des Tourismus.

Deuxième axe : la cohésion sociale, qui englobe bien sûr la santé et ses structures, la jeunesse, les familles et les personnes vulnérables. Et enfin, la transition environnementale, qui englobe la mise en œuvre du Plan Climat, la transition énergétique et la mobilité durable.

De plus, nous avons beaucoup discuté et trouvé important d'inscrire trois valeurs au programme gouvernemental, trois valeurs qui chapeautent aussi ces trois axes stratégiques. Il s'agit - vous avez pu le lire - de l'agilité, de la durabilité et surtout de l'orientation aux citoyens. Il s'agit donc d'être flexibles et également réactifs pour pouvoir répondre aux défis conjoncturels, de préparer et de préserver la qualité de vie des générations futures et de répondre aux citoyens de manière efficace, efficiente et moderne.

Enfin deux axes facilitateurs soutiennent tout l'édifice : il s'agit de la gouvernance régionale et du bilinguisme pour le premier, du guichet virtuel, de la digitalisation et de la sécurité numérique pour le deuxième.

Je voudrais encore mentionner les cinq thèmes prioritaires du Gouvernement dans ce programme. Evidemment c'est osé de se limiter à cinq thèmes, on aurait pu en effet en mettre beaucoup, beaucoup plus, mais on a eu de très bonnes discussions pour en arriver à ces cinq thèmes. Je vais les répéter encore une fois : mettre sur pied la stratégie d'éducation numérique, soutenir le développement des infrastructures sanitaires, mettre en œuvre le Plan Climat, moderniser l'organisation des collectivités publiques régionales et locales et finalement élargir le guichet virtuel.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, en guise de conclusion, avec ce programme de législature, le Gouvernement a voulu prendre de la hauteur, il a voulu voir loin, sortir aussi des sentiers battus pour fixer un cadre ambitieux, capable d'impulser un nouvel élan à notre canton, avec un nouveau Conseil d'Etat et un nouveau Grand Conseil. Nous avons aussi voulu inscrire pour la première fois cet élan dans une perspective de long terme pour permettre un développement efficace de ces objectifs, dans le souci des générations futures.

Einige Grossbaustellen wie die Energiewende, der Klimaplan und auch die Digitalisierung setzen in der Tat eine langfristige Vision voraus.

Bien évidemment, cela ne nous empêchera pas d'être flexibles et agiles pour répondre en tout temps aux défis de l'actualité dans cet environnement aussi instable qu'exigeant dont j'ai parlé en introduction. Pour ce faire, l'Exécutif est fier de pouvoir compter sur des collaboratrices et des collaborateurs engagé-e-s et efficaces dans toutes les Directions et tous les services de l'Etat, et bien sûr sur les compétences et l'énergie de la population fribourgeoise. Je remercie encore la Commission des finances et de gestion pour l'excellente discussion que nous avons eue ensemble et le Conseil d'Etat vous demande donc de prendre acte du présent rapport.

Kolly Nicolas (UDC/SVP, SC). La lecture du programme gouvernemental du Conseil d'Etat nous laisse quelque peu pantois. De prime abord, le fait de présenter une vision à moyen-long terme - à savoir à l'horizon 2035 - est à saluer. Cela est d'autant plus vrai lorsqu'on analyse rétrospectivement les derniers programmes de législature, notamment ceux de 2011 et de 2016 : nous sommes assez loin des ambitions qui y étaient affichées. Je pense notamment à la création du centre cantonal fort ou au développement de Bluefactory et de ses plateformes. Nous saluons le fait que ces deux thèmes ne figurent pour ainsi dire plus au programme gouvernemental, le Conseil d'Etat ayant pris acte de la volonté populaire pour le premier, et sans doute de son propre échec pour le second.

Le programme qui nous est soumis est de bonne qualité mais comprend trop de généralités et pas suffisamment de projets concrets. Le fait que le Conseil d'Etat présente encore et toujours, comme il le fait depuis 10 ans, la digitalisation comme axe stratégique est un exemple patent. En 2023 la digitalisation et l'informatique ne sont plus un enjeu stratégique mais un

service de support qui va de soi. Il en va de même au niveau de la stratégie numérique à l'école. Nous invitons le Conseil d'Etat à un peu moins d'effets d'annonce et à se concentrer un peu plus sur les tâches régaliennes qui sont les siennes.

Ainsi, il doit continuer à travailler afin de maintenir des conditions-cadres efficaces pour l'économie, afin de permettre l'implantation d'entreprises telles que celle annoncée de Rolex à Bulle. Nous félicitons d'ailleurs les personnes qui ont rendu cela possible, en tête desquelles la Ville de Bulle. C'est ainsi que le développement économique du canton se fera et non pas dans la promotion d'une pseudo-innovation étatique. Nous invitons le Conseil d'Etat - et cela n'est absolument pas suffisamment mentionné dans son programme - à mettre toute son énergie dans la promotion et le renforcement de la formation duale en apprentissage : que ce soit au niveau de la transition énergétique ou pour l'implantation de nouvelles économies comme Rolex, nous avons absolument besoin de davantage de jeunes formés dans ces métiers de l'apprentissage.

Face à la crise de l'énergie que nous vivons, le Conseil d'Etat doit aussi avoir une réelle prise de conscience de l'absolue nécessité de construire de nouveaux ouvrages de production d'énergie. En cas de pénurie, notre société se retrouvera à genoux et aucun des autres objectifs voulus par le Conseil d'Etat ne pourra se réaliser. À la lecture de ce programme, force est de constater que cette prise de conscience n'est pas encore suffisante.

Enfin, nous saluons le fait que plusieurs projets soient transversaux entre Directions, comme par exemple la création d'un centre de compétences sport et santé pluridisciplinaire : c'est une bonne chose et cela ne se faisait pas suffisamment par le passé. Enfin, nous regrettons que les constructions d'ouvrages de mobilité tels que les routes de contournement soient absentes de ce programme gouvernemental et que la construction du nouvel Hôpital cantonal, absolument nécessaire, ne soit pas suffisamment mise en avant.

Avec ces considérations, nous invitons le Conseil d'Etat à prendre acte de nos remarques et nous prenons nous-mêmes acte de ce programme gouvernemental.

Bonny David (PS/SP, SC). Le groupe socialiste a analysé de manière approfondie le programme de législature 2022-2026 et remercie le Conseil d'Etat pour sa rédaction. Parler de ce programme développé sur 65 pages en 5 minutes est franchement compliqué. Pour cette raison, je me permettrai d'aborder uniquement quelques éléments, en mettant de côté beaucoup d'autres.

Tout d'abord, ce programme de législature semble un programme réalisable par beau temps, avec des finances saines et une situation de vie normale, mais malheureusement il n'en est rien. La situation a tourné : en plus du Covid-19, toujours présent, la terrible guerre sur le sol ukrainien nous impacte tous ; les risques de pénurie de certains matériaux ainsi que de l'énergie sont préoccupants ; l'augmentation des taux hypothécaires, donc des loyers, ainsi que les prix à la consommation et de l'énergie inquiètent la population et mettent en très grande difficulté les personnes les plus faibles de la société. Les temps qui s'annoncent seront probablement difficiles, sans oublier encore les baisses d'impôts successives qui ont fragilisé l'Etat dans ses missions. Par conséquent, il sera impossible de boucler ce programme gouvernemental ambitieux avec des rentrées fiscales en diminution à moins de posséder une baguette magique.

Le Conseil d'Etat évoque une vision à 2035, mais Nietzsche disait : "Le futur appartient à celui qui a la plus longue mémoire" ; et à bien lire ce rapport, certains sujets qui avaient été vantés ou vendus dans le passé n'apparaissent pas ou très peu. Sont-ils déjà aux oubliettes ? Certes, on parle de stratégies, de thèmes, mais qu'en est-il de Bluefactory ? Pour rappel, en juin 2021, le Conseil d'Etat recommandait de soutenir ce projet durable, pertinent pour les générations futures et créateur d'emplois. À son ouverture, il était annoncé un site qui disait favoriser la formation des jeunes Fribourgeois et créer des places de travail dans le canton. En 2013, 2000 emplois étaient même annoncés sur le site, alors qu'en sera-t-il en 2035 ? Quelle est la stratégie du Conseil d'Etat au sujet de Bluefactory ? Ensuite, le canton de Fribourg est connu pour être un canton "dortoir" qui abrite le plus grand nombre de pendulaires au prorata de sa population. Fribourg est de plus en plus coincé entre Berne et la région lémanique, le canton peine à trouver sa propre dynamique. Comment le Conseil d'Etat, à travers son programme, pense-t-il améliorer la situation pour diminuer la pendularité et dynamiser la compétitivité économique du canton ?

Pour conclure, en 2035, le nombre de retraités aura plus qu'augmenté, les besoins de cette population spécifique seront aussi croissants. Qu'en sera-t-il ? Aujourd'hui, la part des retraités sous le seuil de pauvreté est toujours de plus en plus grande. Nous en sommes à 14,3%, alors qu'en comparaison cantonale, Neuchâtel est à 16,3% et Vaud à 13,4%. La vie de ces retraités est de plus en plus difficile, les services sociaux sont débordés, il faut donc agir. Quelle est la stratégie du Conseil d'Etat pour améliorer cette situation qui se détériore ? Il s'agit là d'enjeux cruciaux pour l'avenir de notre canton.

Il y aurait encore beaucoup à dire, et pour ma part j'en termine là en disant que le groupe socialiste prend acte de ce rapport.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). Déjà lors de sa sortie, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux avait apprécié le fait que ce programme gouvernemental veuille aller au-delà de la période législative en se donnant une vue jusqu'en 2035. Les grands projets doivent être projetés bien en amont et demandent de longues démarches jusqu'à leur achèvement.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux salue les trois axes stratégiques retenus, à savoir l'économie et l'innovation, la cohésion sociale et la transition environnementale. Il soutient la réalisation de ces axes stratégiques par la gouvernance et la digitalisation.

L'élaboration d'un programme gouvernemental hors du plan financier est une opération intellectuellement captivante. Sur 62 pages, le Conseil d'Etat a pu voir à long terme le développement de projets qui ne verront leur concrétisation qu'au-delà de la législature. Malheureusement, ces projets cumulaient un déficit de 1,45 milliard de francs. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux salue l'immense travail effectué par le Conseil d'Etat qui a réduit le déficit de 1,45 milliard à 371 millions de francs. Le Conseil d'Etat a dû fixer des priorités que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient : des investissements concernant l'HFR - au nombre de deux, qui sont une priorité pour le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux - et les bâtiments de l'Université - dont on votera le crédit d'études du bâtiment de chimie demain - de même que pour le développement des structures sportives et la relocalisation de la Police de sûreté. Ce sont des projets dont on parle depuis des années, et on ne peut que souhaiter qu'ils se fassent durant cette législature même si les conditions ne sont pas aussi favorables - de loin pas - que lors des années précédentes, à l'image du prix des matériaux qui a augmenté ainsi que des taux hypothécaires de la même façon.

Pour les axes stratégiques, le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutient le renforcement de l'Université par le regroupement UniFR-HEP, l'augmentation des places de travail, le développement du Campus de Grangeneuve ainsi que la promotion d'une agriculture innovante avec la création de synergies entre l'Université et Grangeneuve - dont la stratégie agroalimentaire et la technologie alimentaire -, la mise en place de la loi sur la politique foncière active (LPFA), la volonté de devenir leader en bioéconomie, l'industrie 4.0 et la digitalisation dans les écoles.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux salue la prise de conscience du Conseil d'Etat du problème d'application de ce programme et d'avoir mis la priorité sur la formation des enseignants. Notre groupe soutient aussi le renforcement du travail social en milieu scolaire et l'entrée en vigueur des prestations complémentaires pour les familles, la mise en place du Plan Climat avec en coordination la protection de la biodiversité, la transition énergétique qui mise sur le solaire et l'isolation des bâtiments ainsi que le développement des transports publics. Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux remercie le Conseil d'Etat d'avoir pris en compte tous les aspects qui amélioreront la vie de nos concitoyens et concitoyennes.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux soutiendra le Conseil d'Etat dans sa volonté de réalisation de ces différents projets, ce qui ne l'empêchera pas d'analyser de façon critique et constructive les crédits des différents projets. C'est ainsi que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux prend acte de ce programme gouvernemental.

Dafflon Hubert (*Le Centre/Die Mitte, SC*). J'interviens en tant que porte-parole du groupe Le Centre.

Notre groupe est très satisfait de la qualité du document qui nous est soumis comme programme gouvernemental de la législature. La démarche sur une structure stratégique et de facilitateurs est une démarche innovante comme veut l'être ce document et nous saluons absolument le travail qui a été fait. Réaliser un tel travail en l'espace de 5 ou 6 mois, c'est déjà une preuve de votre efficacité et on sent entre vous une très bonne entente, ce qui est pour nous aussi un signe que vous souhaitez aller de l'avant et avoir des résultats concrets.

En lisant le document, à titre personnel, je tombe à la page 10 sur un schéma sur la population résidente cantonale. Là, c'est la douche froide pour moi. Pourquoi ? Car ce n'est pas la population résidente cantonale, c'est le delta annuel de l'évolution démographique. Je commence en me disant : "Mais est-ce qu'ils ont relu leur document ?". En plus, ce document nous montre la population dite résidente entre 1982 et 2010 alors que nous sommes en 2022, cela fait souci. Tout se corrige en page 14 avec le graphique "Indicateurs de développement durable". Notre groupe trouve excellent d'avoir pris ce document, qui montre exactement les écarts de notre canton par rapport à la moyenne suisse, et je pense que c'est une façon de travailler qui est hautement intéressante par rapport à ces indicateurs de développement durable.

À titre personnel, avant même de lire le rapport, je me suis noté sur une fiche une dizaine de points qui, pour moi, doivent de toute évidence être considérés comme prioritaires pour notre canton, pour notre engagement. De ces dix points que j'ai estimés personnellement comme très importants, voilà ce que j'ai trouvé dans le programme : j'ai été quelque peu surpris que le Gouvernement se cantonne à 5 priorités. Moi, je ne peux pas m'imaginer, par rapport à tous les travaux et tous les défis que nous avons, que l'on puisse se cantonner à 5 priorités.

La première, c'est l'éducation numérique, et je la salue : Madame la Conseillère d'Etat, je pense que ça va dans la bonne direction car la digitalisation de notre société, de notre formation, dont on parle souvent, est hyperimportante.

Ensuite, on voit le thème de la construction des infrastructures sanitaires : c'est très bien de le dire, mais pour moi, c'est un peu trop flou pour aller de l'avant. J'aurais souhaité que l'on mette pour cette législature que "Nous visons à l'implantation du nouveau site de l'HFR comme priorité", à mon avis. Et dans ce domaine des infrastructures sanitaires, j'aurais apprécié

de voir une référence à la votation hyperimportante sur les urgences 24/7 : pour moi, il y a là un défi pour notre canton à la gagner, tous partis confondus avec le Gouvernement, et c'est un point qui manque dans ce document.

Une autre priorité décidée par le Conseil d'Etat est la mise en œuvre du plan Climat : elle est bien développée, elle va exactement dans la bonne direction, et nous la saluons.

Ensuite, le programme mentionne la modernisation de l'organisation des collectivités publiques et la clarification de la gouvernance du niveau régional, très très bien, et finalement ce guichet virtuel qui va aussi dans la direction de plus de numérique.

A la lecture de ce document, je tiens cependant à relever les points qui manquent complètement :

- > L'énergie renouvelable : on en parle très brièvement, mais pour moi ce n'est pas seulement un tout petit paragraphe ; cela doit être une priorité. J'ai cherché du bois énergie, je ne l'ai pas trouvé. L'éolien également est un véritable défi : on dit : "On continue le photovoltaïque et on fait le maximum pour l'énergie renouvelable", mais je pense qu'on aurait pu se mettre d'accord pour aller un peu plus loin parce que c'est une des priorités.
- > Ensuite les caisses-maladie : je me suis dit qu'il y aura sûrement un chapitre qui y sera consacré. Il n'y a cependant pas de chapitre directement sur l'augmentation des prix des caisses-maladie. Il y est indirectement noté que l'on va aider les familles qui ont le plus de problèmes, que l'on va assister les plus démunis et que l'on va faire en sorte qu'il y ait aussi des prestations complémentaires pour les familles, mais pour moi, le véritable défi est le coût des caisses-maladie, ce qui aurait dû être dans ce domaine.
- > La fiscalité OCDE à 15% minimum pour les entreprises est un autre point dont on parle beaucoup maintenant. Je sais bien qu'on ne sait pas ce que cela va signifier pour notre canton, mais il y aura quand même un montant important en plus dans les comptes de l'Etat, et ça aurait été intéressant de connaître l'avis du Conseil d'Etat : que ferons-nous avec ces millions en plus dans les caisses de l'Etat ? Personnellement, je pense que ces millions doivent revenir à l'économie pour qu'elle soit plus innovante et pour lui donner des conditions-cadres extrêmement favorables.

À titre personnel *in fine*, nous saluons le travail, qui est bien fait, comme l'a dit le collègue Kolly. Je pense que ce document comporte des généralités qui doivent se trouver dans les préambules et uniquement là, et au contraire, tout ce qui est spécifique à chaque Direction, par axe, devrait se retrouver avec beaucoup plus de détails. J'aurais souhaité à la fin de chaque chapitre avoir un encart bien en noir qui marque les points essentiels du chapitre qu'on vient de lire et non pas quelque chose qu'on doit chercher plus ou moins à travers le document. [*temps de parole écoulé*]

Vuilleumier Julien (VEA/GB, FV). Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a pris connaissance avec grand intérêt du programme gouvernemental 2022-2026 et j'ai le plaisir de m'exprimer au nom de ce groupe.

Nous remercions le Conseil d'Etat de s'être livré à cet exercice collectif exigeant pour nous fournir sa vision 2035 du canton, ses objectifs, ses propositions stratégiques et ses actions prioritaires pour cette législature.

Si la vision à 13 ans se veut relativement ambitieuse et modérément prospective, la réalisation de mesures concrètes, mesurables et adaptables dans le temps doit commencer dès maintenant. L'articulation du programme, sa structure et son orientation temporelle s'inspirent librement du développement durable. Le Conseil d'Etat construit son programme sur les piliers de la durabilité, tout en précisant que ce sont bien des piliers déclinés à la mode fribourgeoise ou à la sauce fribourgeoise. Qu'entend-on par là ? Est-ce que ce sont des piliers moitié-moitié, moitié ambition, moitié réalisme ?

Mesdames et Messieurs, ne nous méprenons pas, nous saluons, en tant que groupe VERT·E·S et allié·e·s, cet alignement du programme sur les cadres de la durabilité avec les trois piliers que sont l'économie et l'innovation, la cohésion sociale et la transition environnementale. 35 ans après le rapport Brundtland, suite à de multiples actions pour promouvoir la durabilité, la voilà enfin intégrée et structurante d'un programme gouvernemental. Chacun des trois axes stratégiques est nourri de divers projets, actions et mesures existantes ou nouvelles. Soit, il s'agit aussi d'un ordonnancement issu des différentes Directions, de différentes orientations, nous imaginons aussi de consensus. De ce dispositif ressort l'impression d'une certaine cohérence, d'une ambition sincère, d'une diversité presque assumée, mais aussi d'un certain flou qui suscite quelques interrogations :

- > Comment les axes stratégiques et leurs mesures seront-ils mis en œuvre de manière transversale, c'est-à-dire entre les Directions ?
- > Sur quelles bases et quels indicateurs, notamment ces fameux indicateurs des cercles - indicateurs du développement durable -, ces actions menées seront-elles évaluées pour permettre leur adaptation ?
- > Comment les programmes transversaux, par exemple le Plan Climat ou la stratégie biodiversité, seront-ils évalués en termes d'effets ?

Ces questions ne sont pas techniques ou administratives, elles sont au cœur d'une logique de durabilité et d'agilité. Nous demandons au Gouvernement d'établir un mécanisme de suivi des axes stratégiques et des mesures transversales, ce suivi devant permettre de comprendre les effets et aussi l'engagement financier réel. Un système de rapports périodiques sur ce programme de législature nous semble essentiel et nécessaire pour la gouvernance de l'action politique.

Chères et chers collègues, nous aborderons tout à l'heure le plan financier. Ce programme de législature doit se lire en parallèle avec les moyens prévus pour le mettre en œuvre. Il semble dès à présent que ce plan financier n'est pas des plus réalistes, que la situation économique est plus qu'incertaine et que les moyens manqueront pour réaliser ce programme. Ceci nous semble d'autant plus vrai si le thème prioritaire et l'axe facilitateur de la majorité bourgeoise de ce Parlement durant cette législature reste, encore et toujours, la baisse fiscale. En page 64 du programme, le Conseil d'Etat annonce déjà qu'une priorisation sera nécessaire et qu'elle devra s'orienter vers les 5 thèmes prioritaires identifiés. Dans le plan financier, une partie de ces thèmes prioritaires sont déjà sous-dotés, en particulier pour les infrastructures sanitaires et pour le Plan Climat. Nous appelons donc le Gouvernement à tenir son engagement face à ces enjeux primordiaux que sont la santé et le climat.

Enfin, je souhaite citer le préambule de ce programme, en page 6 pour en souligner la forme et l'écriture un peu particulière : "Le Gouvernement se veut à la fois ambitieux et réaliste : un canton qui ose, innovant et nature, prospère et harmonieux, trait d'union des cultures et des langues et qui aspire à une qualité de vie durable". Cette phrase un peu mystérieuse, un peu bancal, grammaticalement hésitante, ne serait-elle pas un hommage au précédent programme de législature et sa vision de Fribourg 4.0 ? Est-ce un projet pilote de programme de législature développé par une intelligence artificielle permettant d'utiliser tous les mots qui doivent figurer dans un programme, mais à nouveau une intelligence artificielle à la sauce fribourgeoise ?

Sur ces considérations, le groupe VERT·E·S et allié·e·s prend acte de ce programme et remercie le Gouvernement. J'ai le plaisir d'indiquer que des collègues reviendront sur quelques éléments spécifiques.

Grossrieder Simone Laura (VEA/GB, SE). Ich zitiere eine Passage auf Seite 15: "Bei den Umweltindikatoren hat der Kanton Freiburg im Vergleich zum Durchschnitt der am Cercle Indicateurs teilnehmenden Kantone einen gewissen Spielraum für Verbesserungen, z. B. bei der Pflanzenartenvielfalt oder der Nitratbelastung des Grundwassers, was vor allem auf den landwirtschaftlichen Charakter des Kantons zurückzuführen ist." Sie haben es vielleicht ein bisschen gehört, die Formulierung "einen gewissen Spielraum für Verbesserungen" scheint mir hier sehr schwammig und unpassend zu sein, es fehlt an einer Absichtserklärung. Passender wäre es nämlich, gerade in Anbetracht der Klima- und Biodiversitätskrise davon zu sprechen, dass der Kanton sich bei den Umweltindikatoren verbessern *muss*.

Diesbezüglich möchte ich auch erwähnen, dass in der Vision 2035 bei Punkt 3 "Ökologischer Wandel" die Landwirtschaft nirgends erwähnt wird, obwohl dies ein zentraler Hebel für die Behebung der beiden grössten Schwächen des Kantons, namentlich dem Verlust der Pflanzenvielfalt und dem erhöhten Vorkommen von Nitrat im Grundwasser, darstellt. Das ist schlicht und einfach inakzeptabel. Ich weiss nicht, wie sich der Landwirtschaftssektor hier vertreten sieht, aber überhaupt kommt die Landwirtschaft in der Vision gar nicht vor, trotz des "landwirtschaftlichen Charakter" des Kantons.

Agilität, Innovation und Kompetenzen für die Zukunft sind Schlagwörter, welche in diesem Programm immer wieder vorkommen. Es wird erwähnt, dass die Jungen der Schlüssel dazu sind. Einverstanden, aber dann müssen wir auch den Mut haben, unser Bildungssystem zu überdenken. Die erforderlichen Kompetenzen für die Zukunft werden nicht nur sein, wie man digitale Geräte bedient. Zurzeit wird in unserem Ausbildungssystem immer noch der Fokus auf Fehler gelegt, und unsere Jungen lernen so relativ früh, Fehler zu vermeiden. Diese Haltung ist für Innovation und Agilität absolut kontraproduktiv, denn sie steht im Gegensatz zu einer Kultur des Erforschens und Experimentierens, welche eben Innovationen hervorbringt.

Auch ist es wichtig zu wissen, dass eine gesunde Fehlerkultur einhergeht mit psychologischer Sicherheit. Nur, wer einen Rahmen hat, in dem er oder sie sich traut, Fehler zu machen und wo Fehler vielleicht sogar erwünscht sind, probiert Neues aus und bringt sich ein. Das bedingt richtige Rahmenbedingungen in unserem Bildungssystem und viel mehr Spielraum innerhalb eines Lehrplans. Auch damit, liebe Regierungsvertreter und liebe Regierungsvertreterin, aber auch liebe Kollegen und liebe Kolleginnen, sollten wir uns alle in Zukunft auseinandersetzen.

Ich hoffe, dass dieses Programm nicht nur ein schönes Papier bleibt, sondern, dass diesem Programm viele weitere, konkrete Massnahmen folgen werden. Wir, die Grossräte und Grossrätinnen der Fraktion Grünes Bündnis, werden aufmerksam bleiben und - wo nötig - die uns zur Verfügung stehenden Instrumente einsetzen.

Schwander Susanne (PLR/PVL/FDP/GLP, LA). Ich habe keine Interessenbindung zu deklarieren und spreche hier aus ganz persönlicher Sicht.

Im Regierungsprogramm wird unter "Strategische Achse: Wirtschaft und Innovation" ausführlich auf die Bildung zur gymnasialen Maturität, das wirtschaftliche Potenzial der Hochschulen, die Universität mit ihren verschiedenen Fakultäten, die Landwirtschaft, den Tourismus und die Kultur hingewiesen, jedoch findet sich kein Wort zur Berufsbildung. Wie

steht es mit der Entwicklung und Förderung neuer Berufsausbildungen, welche die sich wandelnde Wirtschaft benötigt? Wenn Hochschulen neue Techniken entwickeln, benötigt es danach zwingend handwerklich ausgebildete Spezialisten zur Umsetzung.

Unter "Ausbildung organisieren" steht dazu relativ lapidar: "Um der Marktnachfrage gerecht zu werden, wird auch die Ausbildung in Qualität und Anzahl der qualifizierten Personen organisiert werden müssen, damit die ehrgeizigen Ziele der Energiepolitik erreicht werden können." Wenn es uns ernst ist mit der Energiepolitik und den Klimazielen, müssen Berufe wie - um ein paar wenige zu nennen - Gebäudeisolierer, Monteure, Elektriker, usw. gezielt gefördert und für Jugendliche attraktiv gemacht werden. Eine Lehre dauert in den meisten Berufen 4 Jahre. Die Lernenden erhalten viel Fachwissen, schulisch wie auch in der Praxis. Die duale Ausbildung und damit die Berufsausbildung benötigt unbedingt eine grössere Anerkennung! Gerade in unserem frankofonen Teil der Schweiz absolvieren gerade mal 40% der Jugendlichen eine Berufslehre. Eine grössere Wertschätzung im Regierungsprogramm wäre daher dringend zu begrüssen.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). "Un programme gouvernemental qui ose investir dans l'avenir" : c'est un beau slogan, c'est un programme avec une vision plus large, à plus long terme, mais c'est un programme qui manque de contenu et surtout et avant tout de moyens.

Prenons quelques points en particulier qui nous tiennent à cœur. Tout d'abord – et cela a déjà été évoqué - la santé, les infrastructures sanitaires, l'HFR. Ils sont marqués comme priorités dans le programme gouvernemental mais cette priorité ne se retrouve pas ou peu dans le plan financier. Qu'en est-il du nouvel Hôpital, de la dette de l'HFR ? C'est un enjeu de cette législature, et je pense que l'on peut tous s'accorder pour le dire, et le plan financier n'y répond pas ou peu.

Au niveau du domaine social, on se félicite, on s'encense presque de mettre en œuvre les prestations complémentaires pour familles. Je voudrais dire que ces prestations complémentaires pour familles auraient dû être dans le plan financier et dans le programme de législature d'il y a 20 ans. On fête aujourd'hui les 20 ans d'illégalité du canton de Fribourg. On parle d'aide aux familles, et en cherchant dans le plan financier et dans le programme gouvernemental, on ne trouve pas ou peu d'aide pour les primes d'assurance maladie. On sait que dans un mois, les gens vont faire face à des augmentations importantes de leurs primes d'assurance maladie, que c'est la classe moyenne, que ce sont les personnes avec les plus petits revenus qui vont devoir faire face à cette hausse. Le plan financier ainsi que le programme gouvernemental n'y répondent pas, ou pas vraiment.

Un point suivant est l'égalité des genres : nous avons cherché, cherché et cherché dans le programme gouvernemental pour ne trouver aucune mention de l'égalité.

Un dernier point concerne la transition énergétique : certes, elle figure au programme gouvernemental, mais pas comme une priorité alors que nous faisons face et que nous allons faire face à des crises énergétiques sans précédent. Vous l'avez compris, le slogan "Osons", ça sonne bien mais n'osons pas trop quand même, avec nos 5 priorités, n'osons pas trop surtout dans des domaines primordiaux que sont la santé et le social.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). La jeunesse ! Qu'il est bon de s'y référer pour donner de l'élan à ce programme de législature. Le Conseil d'Etat ne s'en est pas privé dans son préambule et sa vision, je cite : "C'est en imaginant le monde que nous leur souhaitons que le Conseil d'Etat a conduit ses réflexions : de quoi ont-ils besoin, quelle société, quelle nature, quel héritage souhaitons-nous leur laisser ?". On réfléchit beaucoup sur eux, on formule des vœux pour eux, mais quand est-ce qu'on construira avec eux ? Leur a-t-on seulement demandé ce qu'ils souhaitent et ce dont ils ont besoin pour leur futur ? Les a-t-on consultés sur les domaines qui les concernent ? Allons-nous écouter, intégrer et soutenir les propositions issues du dernier Parlement des jeunes ou va-t-on continuer à leur expliquer de manière paternaliste pourquoi on n'est pas d'accord avec eux ou avec leurs propositions ? Va-t-on leur accorder enfin le droit de vote à 16 ans avant que la pyramide des âges ne soit totalement inversée ?

La participation des enfants et des jeunes aux questions qui les concernent n'est pas une option, c'est un droit. Par contre, utiliser les jeunes comme argument de marketing, ce n'est pas de la participation, c'est de l'instrumentalisation. Mais restons objectifs et penchons-nous de plus près sur ce plan de législature pour découvrir ce que le Gouvernement prévoit d'offrir à la jeunesse, au-delà de la formation et de l'éducation numérique. On la retrouve, cette jeunesse, sous l'axe cohésion sociale dont le chapeau parle "d'encadrer" la jeunesse. Sans dénigrer du tout la profession d'encadreur, je pense que la jeunesse mérite mieux que d'être confinée entre 4 tasseaux. Car le confinement justement, elle l'a mal vécu, la jeunesse. Le communiqué de presse d'hier de l'Office fédéral de la statistique nous apprend que les troubles psychiques constituent la première cause d'hospitalisation des 10-24 ans et qu'entre 2020 et 2021, ces hospitalisations, notamment pour tentative de suicide, ont augmenté de 26% chez les filles et les jeunes femmes. La hausse est même de 52% si on prend la tranche d'âge des 10-14 ans. Ces chiffres effarants sont sans commune mesure par rapport aux années précédentes et c'est donc peu dire que les jeunes ne vont pas bien.

Alors face à ce problème connu mais désormais chiffré, qu'a prévu le canton de Fribourg si désireux d'encadrer sa jeunesse ? Pour cela rendez-vous au chapitre 2.2 où l'on retrouve la jeunesse un peu noyée sous le titre patchwork

"Jeunesses, perspectives, prévention et sport". Parmi les mesures qu'il propose, il est question d'orientation, d'insertion, d'accompagnement social à l'école, mais aussi - et je m'en réjouis - de renforcer les mesures du Plan de soutien jeunesse et de se doter d'un concept cantonal d'encouragement précoce avec notamment des offres d'intervention dans les familles fragilisées. Mais on y trouve aussi un centre de compétences sport et santé dont on ne sait ni d'où il sort ni à quelle demande ou à quel besoin il répond. Je suis donc très curieuse et impatiente de connaître les moyens qui seront engagés pour renforcer les mesures plus que nécessaires du Plan de soutien jeunesse et celles destinées à l'encouragement précoce. Et encore plus intéressée de les comparer au budget du nouveau joujou destiné à mettre en valeur le sport. Vous avez dit priorité ? Je vous laisse en juger.

Defferrard Francine (*Le Centre/Die Mitte, SC*). Mes liens d'intérêts : je suis avocate, juge cantonale suppléante et membre de la Commission de justice. Je m'exprime à titre personnel.

Parmi les trois ambitions du programme gouvernemental 2017-2021 figurait celle d'améliorer la qualité de vie, notamment par la réorganisation du pouvoir judiciaire. On peut lire en page 30 de ce programme : "L'Etat réorganise l'organisation du pouvoir judiciaire dans les domaines structurels, administratifs, logistiques et budgétaires pour aboutir à une gouvernance consolidée. Il améliore l'efficacité de la justice par la mise en place de e-Justice qui comprend la gestion électronique des dossiers et leur transfert électronique entre autorités". Le 17 novembre 2021, le conseiller d'Etat Ropraz présentait en conférence de presse les conclusions du comité de pilotage dont il était le président, conclusions fondées sur une analyse menée par un mandataire externe, le bureau bernois Ecoplan. La mesure la plus importante alors présentée concernait le regroupement des tribunaux d'arrondissements et des justices de paix, avec la délimitation de trois nouveaux cercles censés représenter des volumes de dossiers à traiter comparables. Le comité de pilotage soutenait également la création d'un tribunal pénal unifié au sein duquel le Tribunal pénal économique serait maintenu comme chambre économique.

Autre mesure proposée par le comité de pilotage : la création d'un organe de conduite interne au pouvoir judiciaire auquel la gestion des ressources humaines - plus de 100 collaborateurs - et la comptabilité pourraient être confiées. Trois mots-clés alors selon cette analyse : régionaliser, avec une synergie des tâches, diriger, avec la création d'un organe de conduite (qui n'existe pas en l'état) et numériser ; il s'agit là d'une exigence découlant du droit fédéral. En novembre 2021, la Direction de la sécurité et de la justice disait être chargée d'évaluer les incidences financières, infrastructurelles et légales de ces propositions puis de planifier leur réalisation.

Dans le programme gouvernemental de la législature 2022-2026, il n'y a aucun mot sur la justice. Les mots "justice" et "pouvoir judiciaire" sont rayés purement et simplement du vocabulaire du Conseil d'Etat. Les conclusions du comité de pilotage, alors présidé par M. le conseiller d'Etat Ropraz, et le mandat, alors donné à la Direction, font-ils "pschitt" ? L'intelligence artificielle, telle qu'évoquée par mon collègue Vuilleumier, a-t-elle fait un bug ? Qu'en est-il ? La Direction concernée a-t-elle tout simplement et purement abandonné le projet ?

Brodard Claude (*PLR/PVL/FDP/GLP, SC*). Bien sûr, beaucoup de choses sont dites avec des visions différentes par rapport aux objectifs et aux priorités pour ces prochaines années. Je vais peut-être juste relever quelques éléments qui me semblent importants.

M. le député Nicolas Kolly parle de la transversalité des projets, élément aussi relevé par M. le député Vuilleumier : je crois effectivement que lorsqu'il y a des projets à mener, c'est important que les services se réunissent entre eux pour faire avancer les choses ; je l'ai aussi dit dans le cadre de mon exposé initial. Vous parlez de la digitalisation qui doit être un moyen, mais pour moi, c'est une ambition, et on doit y mettre les moyens nécessaires : il faut bien voir que grâce à cela, on gagnera aussi en efficacité, en efficience au niveau des services. On ne pourra pas tout le temps augmenter les équivalents plein-temps, on devra permettre à ce que la digitalisation remplace peut-être certaines missions qui sont aujourd'hui faites par le personnel de l'Etat.

Monsieur le député David Bonny, vous citez des incertitudes – et j'y reviendrai dans le plan financier - : effectivement, il y a beaucoup d'incertitudes quant à l'avenir, des incertitudes financières notamment. Vous parlez également de la pendularité : je n'aimerais pas opposer les pendulaires aux personnes qui travaillent sur le site fribourgeois, je crois que chacun est important dans notre société.

Bon programme gouvernemental de la part d'Antoinette de Weck, du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et de M. Dafflon, chef du groupe Le Centre, avec des priorités qui sont admises, dont l'HFR, très important. J'y reviendrai aussi au niveau du plan financier. Beaucoup de gens disent que l'on doit maintenant aller de l'avant avec ce dossier, et je crois que cela doit être un enjeu de cette législature.

Pour le groupe VERT·E·S et allié·e·s, santé et climat sont bien sûr importants, et j'estime que cela n'est pas abandonné. J'aimerais aussi rappeler qu'on peut être pour ou contre ce programme gouvernemental, mais il n'y a pas de baisses de prestations : en fait, on a quand même une orientation du Conseil d'Etat qui va vers un maintien, voire une amélioration

des prestations de l'Etat. D'ailleurs, sur le plan de la fiscalité, il n'y a pas de volonté de baisser la fiscalité pour les années à venir - j'y reviendrai peut-être aussi après.

Par rapport à l'agriculture et à M^{me} la députée Simone Grossrieder - qui n'est malheureusement pas dans la salle actuellement -, la politique agricole est à Berne, mais Fribourg donne des mesures incitatives et des mesures de soutien pour nos agriculteurs, donc de ce côté-là, je pense que c'est bon.

M^{me} Schwander cite la formation, la formation duale, la formation professionnelle, jugée très très importante, de même que la valorisation de nouveaux métiers et les mutations : là aussi, l'Etat seul ne peut pas tout faire, il y aura aussi besoin de l'assistance du patronat et des organisations professionnelles.

M^{me} la députée Marie Levrat estime qu'il manque de ressources : je veux bien Madame Levrat, mais qu'est-ce qu'on fait ? Où est-ce qu'on va chercher ces ressources ? Vous êtes membre de la Commission des finances et de gestion, vous voyez donc bien que les ressources extérieures sont énormes par rapport aux ressources internes. Les ressources ne tombent donc pas du ciel, il faut bien trouver des équilibres nécessaires, et je le répète, je pense qu'on a quand même des prestations sociales qui sont, de mon point de vue, acceptables. Elles sont pour vous insuffisantes, mais je pense personnellement qu'il y a un bon équilibre des choses.

Dernier élément peut-être pour M^{me} Galley : je n'aime pas qu'on oppose le manque de soutien à la jeunesse aux autres générations. Je crois que le Conseil d'Etat fait le maximum pour toutes les générations. Je suis père de deux adolescentes et je crois que ça va, elles ne se plaignent pas, et sous l'angle de l'accompagnement scolaire, on a fait beaucoup de choses : le nombre de postes qui ont été créés durant ces dernières législatures dans l'accompagnement scolaire, c'est quelque chose d'important. Je pense donc qu'il y a quand même quelque chose qui se fait, certes peut-être pas suffisamment, ce qui est un élément que je voulais rappeler.

S'agissant de l'organisation du pouvoir judiciaire, je laisserai peut-être la parole à M. le conseiller d'Etat Romain Collaud en charge de cette direction.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Vielen Dank für die aufmerksame Lektüre des Regierungsprogramms, für Ihre Kommentare und Bemerkungen, für Ihre Wünsche und Anregungen. Wir haben fleissig Notizen genommen. Es war, wie gesagt, ein anspruchsvolles Unterfangen, dieses Regierungsprogramm in einer relativ kurzen Zeit auf die Beine zu stellen mit einer neuen Equipe, auch in einem sehr, sehr schwierigen Umfeld, das sich rasend ändert, mit neuen internationalen Entwicklungen, die natürlich auch den Kanton Freiburg betreffen. Es war aber auch sehr wichtig - und ich glaube, wir würden es wieder gleich machen -, dass wir diese Unterscheidung zwischen Regierungsprogramm und Finanzplan hatten, dieses Regierungsprogramm, das uns auch eine gewisse intellektuelle Freiheit gibt, über den Tellerrand hinauszudenken. Und dann holt uns natürlich oft wieder die Realität ein, wenn es dann darum geht, diese Projekte auch zu finanzieren. Dieses Spannungsverhältnis finden wir sehr, sehr interessant und möchten das, wie das hier auch diskutiert wurde, so weiterführen.

Ich kann Ihnen auch versichern, dass bei der Erarbeitung dieses Regierungsprogramms keine künstliche Intelligenz gebraucht wurde, es ist alles kollektive Intelligenz, basierend auf sehr intensiven Diskussionen unter Gleichberechtigten, und wir haben, glaube ich, diese Zeit zusammen auch genossen, in dem wir spannende Diskussionen hatten - das Resultat haben Sie heute vor sich.

Ich kann Ihnen hiermit sagen, dass wir Kenntnis von Ihren Bemerkungen nehmen und dass wir uns auf die weitere intensive Zusammenarbeit mit dem Grossen Rat freuen, um diesen Kanton weiter zu entwickeln.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. Je me permets de répondre à M^{me} la députée Defferrard.

Je dois vous avouer que je suis très étonné par cette réaction quant au mot "justice" dans le programme gouvernemental. Le programme gouvernemental d'une part n'est pas exhaustif, et d'une autre part mentionne principalement des projets alors que la réorganisation du pouvoir judiciaire ou la création de l'organe de conduite, respectivement aussi la création du centre de compétences digitales, ne sont plus à l'état de projets mais à l'état de la concrétisation.

Depuis le début de l'année, on a eu en effet la nomination d'une nouvelle cheffe du Service de la justice, qu'il a fallu aussi mettre en place. Ensuite, on a fait la visite de toutes les instances, respectivement de tous les tribunaux du canton de Fribourg, justement pour discuter avec eux de cette réorganisation du pouvoir judiciaire : nous avons eu l'occasion d'échanger, de rediscuter de cette réorganisation afin qu'elle soit la plus efficiente et la plus efficace possible. Et aujourd'hui, nous prenons gentiment langue avec les partenaires politiques pour avoir, on va dire à l'horizon 2026-2030, une réorganisation qui soit efficace. L'idée de réorganiser pour réorganiser, ce n'est pas ma façon de faire. Aujourd'hui, on attend aussi les effets de e-Justice, qui est un élément important qui va changer radicalement le paradigme par rapport à la justice, donc rien ne sert de se précipiter.

De plus, vouloir aujourd'hui regrouper absolument tous les tribunaux d'une manière ou d'une autre, ce n'est pas la volonté de la Direction de la sécurité, de la justice et du sport. On attend donc un petit peu justement les retombées de e-Justice pour pouvoir aller de l'avant. Au niveau de e-Justice, on a eu au mois d'avril la première impulsion ou le premier pas par rapport à la centralisation : l'impression a été centralisée et il y a d'autres choses qui vont arriver prochainement. Cela se fait évidemment pas à pas, on ne peut pas modifier du jour au lendemain l'aspect informatique de la justice, mais sachez que les services travaillent très dur et que vous aurez des nouvelles d'ici quelques temps : on devrait en effet arriver normalement durant le premier trimestre 2023 avec les premiers contours de la réorganisation, on y travaille. Ce n'est donc pas parce que ce dossier n'apparaît pas dans le programme gouvernemental qu'on ne fait rien.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport 2022-DFIN-76 Plan financier 2022-2026

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC) |
| Représentant-e du gouvernement: | Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances |
| Rapport/message: | 17.11.2022 (BGC décembre 2022, p. 3830) |

Discussion

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Le plan financier 2022-2026 est présenté par le Conseil d'Etat pour la première fois de manière distincte du programme gouvernemental. Comme le plan financier de la période législative précédente, il n'est pas équilibré. L'établissement de ces prévisions a été rendu difficile en raison de nombreuses incertitudes liées au contexte national et international : je pense par exemple au contexte de risque de détérioration de la croissance nationale et internationale dû par exemple à la crise en Ukraine, au risque de pénurie énergétique ou aux enjeux en lien avec la crise climatique.

D'une façon générale, et à l'image de la législature précédente, le plan financier continue de garantir le financement de prestations publiques de qualité et en suffisance pour la population fribourgeoise. Il intègre des renforcements de subventionnement, par exemple l'introduction des prestations complémentaires pour familles. Le déficit cumulé du compte de fonctionnement est abyssal et s'élève à plus de 371 millions jusqu'en 2026. C'est hélas beaucoup plus que la législature précédente. Cet état de fait n'est pas satisfaisant, bien qu'il ne s'agisse que de prévisions. Le taux de progression annuelle des charges à 3% environ est plus élevé de plus de 1% de celui des revenus. Ce signal n'est pas bon. Les membres du Conseil d'Etat se doivent par conséquent de garder la main ferme en matière budgétaire et de ne pas se plier aux exigences quelques fois disproportionnées des services.

Que penser dans ce contexte-là des premiers résultats qui prévoyaient un déficit cumulé de près de 1,5 milliard ? Chacun a le droit d'avoir des rêves, mais ce n'est pas à la collectivité de les payer. Il appartient au Conseil d'Etat, et subsidiairement à notre Grand Conseil, de garder la main et d'expliquer l'environnement financier fragile de notre canton. En bref, veiller à l'efficacité des moyens engagés plutôt qu'à la création de nouveaux besoins non nécessaires. Ce résultat est d'autant plus inquiétant qu'il est obtenu grâce à des prélèvements sur réserves et provisions pour plus de 600 millions. Que penser dès lors de la création de 469 nouveaux postes pour la période examinée, dont 125 pour l'administration ? L'augmentation de la population ne saurait tout expliquer, cela d'autant plus que les efforts importants en termes de digitalisation doivent amener des améliorations et ainsi réduire voire annuler certaines missions aujourd'hui remplies par notre personnel.

Vous le savez aussi, notre canton est très fortement dépendant de ressources extérieures, par exemple la péréquation financière fédérale et les versements de la BNS. Des risques de diminution de ces produits sont bien présents. Dès lors, il m'apparaît très important de limiter l'accroissement de la place de l'Etat dans la société fribourgeoise.

Parlons des investissements nets planifiés d'ici 2026, qui s'élèvent à 1,25 milliard : c'est un objectif très ambitieux puisque de nombreux investissements votés durant la période législative précédente n'ont pas encore été mis en œuvre. Administration générale, économie publique, trafic et formation sont les grands bénéficiaires de ce programme. Le détail des investissements se trouve dans les pages 35 à 38 du document. Pour les réaliser, l'Etat devra recourir à l'emprunt, il faut le dire sans équivoque.

Le plan financier nous a été présenté par M. Jean-Pierre Siggen, conseiller d'Etat directeur des finances, accompagné par M. le Trésorier d'Etat Laurent Yerly lors de notre séance du 23 novembre 2022. Autant le dire d'emblée, ce plan financier inquiète et fait souci. Tous les membres de notre commission, quel que soit leur positionnement politique, l'ont dit. Il déçoit

aussi. En effet, rien de particulier ne ressort de ces prévisions : pas de projets phares, peu de politiques nouvelles en matière de santé, un maintien des taux fiscaux actuels pourtant peu attractifs, une temporalité des dépenses peu claire, le lien avec le programme gouvernemental pas si évident. Vous l'aurez compris, c'est la déception qui prime auprès des membres de la Commission des finances et de gestion, même s'il faut reconnaître une excellente réalisation qualitative et très probablement une justesse dans les montants retenus.

A titre personnel, je trouve étonnant et décevant qu'il n'a pas été prévu une subvention d'investissements ou un prêt suffisant en faveur de l'HFR. Des études concernant les assainissements financiers et d'infrastructures seront nécessaires, et les montants seront très importants. Qu'on le veuille ou non, cela a un caractère indispensable et urgent et il est de notoriété publique que l'HFR a une situation financière obérée qui ne lui permettra pas de financer ses travaux. Comment, dans ce contexte-là, ne prévoir que 5 millions par année alors que le besoin est très largement supérieur, même au stade des études ? Clairement, pour moi comme pour beaucoup d'autres personnes au sein de ce Parlement, l'Hôpital fribourgeois, son positionnement, son assainissement et sa structure future sont probablement l'enjeu principal de cette législature.

La Commission des finances et de gestion a pris acte du plan financier et remercie le Conseil d'Etat pour son élaboration sérieuse et aboutie. Il appartient dès lors à notre Exécutif de tenir le cap avec ce plan financier, tout en trouvant des mesures qui permettront d'équilibrer les budgets 2024 et suivants, ce qui garantira le respect de la Constitution.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Au nom du Conseil d'Etat, j'ai le plaisir de vous présenter les résultats du plan financier 2022-2026 qui a été établi en tenant compte des bases légales existantes et des projets retenus par le Conseil d'Etat dans le cadre du programme gouvernemental.

Comme l'a déjà évoqué M. le Président du Conseil d'Etat ainsi que M. le Rapporteur, le plan financier est présenté pour la première fois de manière distincte du programme gouvernemental, comme l'a voulu le Parlement. Le Conseil d'Etat a ainsi publié son programme gouvernemental avant la fin du premier semestre, ce qui lui a permis de poser les jalons de son action politique durant la législature. L'exercice de planification financière nous a ensuite permis d'esquisser les contours des perspectives financières de l'Etat jusqu'en 2026 et non 2035, et d'anticiper de potentielles situations difficiles. Même si différents paramètres peuvent toujours influer sur les prévisions, cet exercice prospectif demeure nécessaire et indispensable vis-à-vis d'une bonne gouvernance des finances publiques. En l'état, le plan financier indique que l'équilibre budgétaire, moyennant des ajustements, devrait être atteint en 2024. Il l'est bien sûr en 2023. Pour les années 2025-2026, l'horizon paraît un petit peu plus compliqué et l'équilibre structurel tend à s'éloigner, ce d'autant plus que plusieurs défis, tant au niveau des charges que des ressources, se profilent dans un intervalle de temps plus ou moins court. En effet, la croissance de la masse salariale, les effets des baisses fiscales, l'évolution du système péréquatif ainsi que les incertitudes en termes de redistribution de la part de la BNS sont autant de variables qui auront des répercussions sur les finances de l'Etat.

Malgré les nombreuses incertitudes liées à ces facteurs, au contexte national et international, le Conseil d'Etat veut assurer la mise en œuvre des projets définis dans le programme gouvernemental que vient de vous exposer notre Président. Si le plan financier n'atteint pas l'équilibre, ce qui est usuel pour ce genre d'exercice, l'important travail de priorisation nous a permis de diminuer fortement le déficit initial et de miser sur une politique d'investissements ambitieuse. Des efforts importants devront toutefois encore être faits à l'avenir, nous en sommes conscients, pour atteindre chaque année l'équilibre budgétaire exigé par la Constitution cantonale.

Der Staatsrat will die Personalbestände signifikant ausbauen und in den kommenden vier Jahren in etwa 469 neue Stellen schaffen. Allein für die obligatorische Schule sind 165 neue Stellen vorgesehen, darunter - nach dem Willen des Grossrates - über 40 Stellen für Schulsozialarbeiter und -arbeiterinnen und rund 17 Vollzeitämter für die digitale Bildung. Für die Universität sind 56 zusätzliche Stellen vorgesehen, was fast 20% der im Unterrichtswesen geschaffenen Stellen ausmacht.

L'évolution de la masse salariale représente sur la période près de 50% de la croissance des charges totales. Hormis la création de postes et les crédits forfaitaires supplémentaires, l'indexation relativement importante dont il a fallu tenir compte a renforcé l'augmentation de la masse salariale de façon conséquente. L'effet brut cumulé de l'indexation par rapport au budget 2022 est estimé à quelques 96 millions de francs sur la durée du plan financier.

S'agissant du domaine du subventionnement, qui est à l'origine de 37% de l'accroissement des charges totales de l'Etat au cours de la législature, le Conseil d'Etat a privilégié la voie de la consolidation, voire du développement des prestations existantes, en particulier en ce qui concerne la fréquentation d'établissements d'enseignement hors canton, les institutions de pédagogie spécialisée, le financement hospitalier, les soins et aides familiales à domicile, les frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux pour personnes âgées, l'assurance maladie ou encore les prestations complémentaires AVS/AI.

Die Kosten beim Sachaufwand, zum Beispiel Gebäudeunterhalt oder IT, sind insgesamt recht konstant. Die verzeichnete Zunahme beruht hauptsächlich auf dem Willen des Staatsrats, die Umsetzung der kantonalen Digitalisierungsstrategie fortzuführen und die digitale Bildung auszubauen. Dazu kommen noch die Umsetzung einiger Biodiversitäts- und

Klimaprojekte sowie die Umsetzung des neuen Mobilitätsgesetzes, und angesichts der drohenden Aussichten wurden auch die Energiekosten etwas nach oben korrigiert.

Dans le chapitre des revenus, il apparaît clairement que leur évolution demeure plus faible que celle des charges. Les prévisions relatives à la progression des revenus fiscaux sont particulièrement incertaines au vu du contexte économique actuel. La tendance à la baisse des recettes tirées de la péréquation financière fédérale a également dû être prise en compte. Les revenus de transfert, quant à eux, progressent en partie grâce à l'augmentation des contributions de la confédération.

Afin de poursuivre sa stratégie, le Conseil d'Etat prévoit de recourir aux provisions et fonds disponibles, en particulier au fonds d'infrastructure, dont les prélèvements planifiés sur la période 2022-2026 atteignent presque 110 millions de francs. Au final, l'objectif principal est de maintenir la qualité des prestations existantes et de déployer les moyens nécessaires dans les domaines primordiaux que je vous ai mentionnés, ceci tout en soutenant notre ambitieux programme d'investissements qui doit contribuer à moderniser, assainir, rationaliser les infrastructures et le fonctionnement de l'Etat. Evidemment, l'équilibre durable des finances cantonales devra être garanti pour rester en conformité avec nos règles constitutionnelles. C'est dans cette perspective que nous avançons avec confiance et détermination.

Moussa Elias (*PS/SP, FV*). Je m'exprime au nom du groupe socialiste.

Comme vous le savez, le Grand Conseil a modifié le 7 septembre 2021 la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration par 50 voix contre 33 et 3 abstentions, dont la mienne. Cette décision supprime l'obligation selon laquelle l'adoption du programme gouvernemental et du plan financier doit se faire simultanément, tout en imposant un délai au Conseil d'Etat pour présenter son plan financier. A titre personnel, je suis satisfait qu'aujourd'hui personne ne conteste le fait que nous, Grand Conseil, discutons malgré tout ces deux éléments en même temps.

Notre groupe salue le fait que le nouveau collège gouvernemental ait pu s'atteler à un travail semble-t-il satisfaisant pour ses membres lors de l'élaboration du programme gouvernemental, un travail qui, suite à la modification que je viens de vous rappeler, a pu être entamé sans le carcan d'un plan financier. Nous n'avons aucun doute que des réflexions politiques censées être plus profondes et axées sur le long terme se voient nourries si on ne doit pas en même se soucier du cadre financier, pour ne pas dire du frein financier.

Par contre, notre groupe regrette que le présent plan financier ne soit pas à la hauteur des ambitions affichées dans le programme gouvernemental. En effet, à travers ce plan financier, le Conseil d'Etat nous livre en réalité non pas une feuille de route - et vous noterez ou pas que j'ai évité l'anglicisme *roadmap* - financière permettant de retracer de quelle manière, d'un point de vue financier, il entend mettre en œuvre son programme gouvernemental ambitieux, mais ce que ce plan financier démontre, c'est que notre canton souffre d'un retard important, pour ne pas dire préoccupant, au niveau des investissements, notamment pour l'entretien du parc immobilier de l'Etat. Nous allons certainement en débattre sauf erreur demain, lors de l'examen du décret en lien avec le bâtiment de chimie de l'Université. Préoccupant également au niveau du renforcement des prestations en faveur de la population. Vous avez entendu les représentants de notre groupe lors du débat en lien avec le programme gouvernemental, je ne vais donc pas y revenir.

Dès lors, après une analyse approfondie de ce document, nous ne pouvons pas qualifier ce document de plan financier et le rebaptisons dès lors "plan de rattrapage". Certes, le Conseil d'Etat nous rappelle que pour les années 2025 à 2026, l'horizon financier se complique et, je cite, "l'équilibre structurelle tend à s'éloigner, ceci notamment en raison des effets des baisses fiscales, des tendances et possibilités d'adaptation du système péréquatif et l'incertitude au niveau des redistributions de la part de la BNS". Or, le présent plan de rattrapage ne donne aucune réponse à la question de savoir comment le Conseil d'Etat entend répondre à ces défis financiers majeurs et identifiés. Non, c'est faux ce que je viens de vous dire. Car il faut rester prudent : il ne faut surtout pas toucher au coefficient d'impôt à 96% durant toute cette législature, dixit le Conseil d'Etat au niveau de la réponse à la question que j'ai soulevée.

Vous comprendrez que, face à de telles réponses, notre groupe ne peut que se méfier de la réelle réponse qu'entendra apporter le Conseil d'Etat à l'avenir, à savoir de nouvelles mesures d'austérité. Vous comprendrez également aisément que notre groupe ne pourra que combattre toute velléité d'imposer de telles mesures d'austérité découlant du présent plan de rattrapage. Peut-être pourriez-vous me corriger, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, me rétorquer que le PS peint le diable sur la muraille et nous rassurer que le Conseil d'Etat n'entend pas prendre des mesures d'austérité durant la présente législature.

C'est avec ces quelques considérations que notre groupe prend acte du plan financier.

Freiburghaus Andreas (*PLR/PVL/FDP/GLP, SE*). Ich spreche im Namen der Freisinnig-Demokratischen und Grünliberalen Fraktion und danke als Erstes dem Staatsrat für die Ausarbeitung und Präsentation des Finanzplans. Wir finden es passend, dass der Finanzplan und das Legislaturprogramm zeitgleich im Grossen Rat besprochen werden. Wir finden es zielführend, dass der Staatsrat wenn immer möglich bereits über das Legislaturende in die weitere Zukunft schaut und eine mögliche Entwicklung zu erkennen versucht. Ein Finanzplan ist immer eine globale finanzielle Sicht auf die kommenden Jahre und

somit eine Absichtserklärung der Exekutive. Darin zwingend eingebaut sind die Beschlüsse der Legislative, also von uns Grossräten, und die Sicht der Entwicklungsschwerpunkte der nächsten Jahre, aber auch die Aufwände für den Betrieb des Unternehmens Staat.

Wir schätzen es, dass der Staatsrat beim Erarbeiten des Finanzplans versucht hat, das Nötige vom Wünschbaren zu trennen und damit eine verantwortbare finanzielle Perspektive vorzulegen.

Wie wir bereits in der Budgetdebatte festgehalten haben, werden in den kommenden Jahren aller Voraussicht nach - und dies bestätigt der zur Debatte stehende Finanzplan - angespanntere finanzielle Verhältnisse auf uns zukommen. Wir teilen die Ansicht des Staatsrates, dass die Ausgaben priorisiert werden müssen. Es ist aus unserer Sicht hingegen der falsche Zeitpunkt, da gehe ich mit Kollege Moussa einig, bereits Sparpakete zu schnüren.

Wir begrüßen die Absicht des Staatsrates, die angedachten Investitionen zu tätigen und damit einerseits den Nachholbedarf zu vermindern und andererseits Arbeiten an die Wirtschaft zu vergeben. Dies stabilisiert und stärkt gerade in diesen unsicheren Zeiten den Arbeitsmarkt. Zudem wird der zeitgemässen Energie- und Klimapolitik mit der Energieerzeugung vor Ort durch den Bau von Photovoltaikanlagen und - zumindest ebenso wichtig - auch den verminderten Energiekonsum in Folge zeitgemässer Wärmedämmung bei Sanierungen Rechnung getragen.

Bezüglich des weiteren Vorgehens, insbesondere der Bearbeitung der finanziellen Schieflage und des angedachten Neubaus des Freiburger Spitals, erwarten wir vom Staatsrat Klärung. Wir sind der Auffassung, dass für eine grosse Anzahl der Mitglieder unseres Parlaments der Status des Spitals gegenüber dem Kanton nicht vollständig bewusst ist. Die in der vergangenen Session vorgenommene Gesetzesänderung über die Finanzierung der Spitäler und Geburtshäuser ergibt vermutlich eine veränderte Ausgangslage.

Das ständige und unverminderte Ansteigen der Anzahl der Mitarbeitenden des Staatspersonals, und damit auch des finanziellen Aufwands, erfüllt uns mit Sorge. Dass mit den eingenommenen Steuern der Personalaufwand nicht mehr gedeckt werden kann, darf uns nicht gleichgültig sein. Wir sind uns bewusst, dass die zunehmenden Schülerzahlen zusätzliche Lehrkräfte benötigen. Es ist für uns auch klar, dass der Werterhalt und die Entwicklung des Immobilienparks unseres Kantons zusätzliche Arbeitskräfte im Staatsdienst nötig machen. Trotzdem rufen wir den Staatsrat auf, jede zusätzliche Stelle zu hinterfragen und auch den Mut aufzubringen, die bestehenden Stellen zu optimieren.

Zusammenfassend stellen wir fest, dass uns der Staatsrat einen vor allem im Bereich der Investitionen sehr ambitionierten Finanzplan vorlegt. Die in Punkt 1.1 in der Broschüre angesprochene Unsicherheit wird es nötig machen, den Finanzplan als dynamisches Planungsinstrument zu führen und die laufenden Veränderungen nachzuführen.

Die Freisinnig-Demokratische und Grünliberale Fraktion nimmt vom Finanzplan Kenntnis und dankt dem Staatsrat dafür.

Dietrich Laurent (*Le Centre/Die Mitte, FV*). Le groupe le Centre a examiné le plan financier avec un intérêt tout particulier dans ce contexte de crise et après la présentation du programme gouvernemental.

Il faut tout d'abord remarquer que le document qui nous est présenté commence par de nombreuses pages qui décrivent à quel point le Conseil d'Etat a bien travaillé par rapport aux demandes des services. Comment appréhender cette première partie, à part le fait que les services de l'administration font le plus de demandes possibles et que le Conseil d'Etat coupe ? Ce n'est certainement pas comme ça que cela se passe, mais c'est l'impression que cela donne. Merci dès lors de supprimer ou de très fortement réduire ce chapitre, surtout que ce sont les nouveaux détails du plan financier lui-même qui en pâtissent. En effet, si vous voulez des détails, vous n'êtes pas au bon endroit. Les chiffres sont présentés au niveau 1 alors qu'il aurait certainement fallu passer au niveau 2 voire 3 pour donner des informations utiles à la compréhension de ce plan.

Cela étant dit, le plan financier présenté est transparent dans ses grandes lignes et montre sans fard que la situation à venir n'est guère réjouissante. Le déficit cumulé est de 372 millions de francs avec une couverture des charges de 93%, charges qui augmentent plus rapidement que les recettes alors que la fortune de l'Etat a déjà diminué de 400 millions fin 2021. Si les clés sur les opportunités de recettes fiscales supplémentaires ne sont pas données, on peut sous-entendre une certaine prudence de la part du Conseil d'Etat, des améliorations du côté des entreprises, ou encore des opportunités de la manne fiscale. Cependant, la péréquation largement en faveur de notre canton n'est pas assuré à terme, ni les fonds de la BNS. La situation est donc critique.

Il faut donc regarder les charges et travailler sur leur priorisation. Dans les priorités, on trouve ainsi la formation, la prévoyance sociale, les institutions spécialisées, les soins - dont 80 millions de charges extraordinaires pour l'HFR -, l'ordre et la sécurité, le trafic et le personnel. Ce dernier point croît de 469 EPT sur l'horizon du plan, dans les mêmes proportions que lors de la législature précédente, et représente à lui seul 50% de la croissance des charges. C'est donc 232 millions sur cinq ans, dont 93 pour l'indexation. Pouvons-nous nous permettre cette augmentation linéaire de l'administration en regard de la croissance plus faible des recettes fiscales ? Y a-t-il des améliorations possibles des processus et de leur efficacité ? Aucun indice dans le plan présenté.

Certains diront d'augmenter les impôts. Dans la situation actuelle, pas sûr que cela fasse la joie de nos concitoyennes et concitoyens qui voient leurs charges augmenter, ce d'autant moins pour du personnel administratif. Cependant, le personnel de formation et les spécialistes de la construction et de l'aménagement semblent indispensables, ces derniers devant réaliser les nombreux investissements prévus de 1,3 milliard sur la période. On nous parle d'achever les grands projets, de débiter des grands travaux et de nombreuses études. Tout cela est très bien tant que l'entretien de ce que l'on a est assuré, ce qui n'était pas le cas les dernières années. L'état de nos bâtiments n'est pas bon, la logique veut qu'il faudrait d'abord entretenir les objets que nous possédons avant de démarrer de nouvelles constructions. En relation de charges sur les finances, la maintenance coûte beaucoup plus sur la durée que la construction en soi. Soyons donc très vigilants.

En conclusion, le groupe le Centre attend les budgets à venir dès 2024 pour voir les premières concrétisations de ce plan financier, particulièrement dans les domaines de l'énergie, de la formation, de l'innovation, de la digitalisation et des soins.

Jaquier Armand (*PS/SP, GL*). Je cite mes liens d'intérêts : je suis membre de la Commission des finances et de gestion, conseiller communal à Romont et membre du comité du Réseau Santé de la Glâne.

Si j'interviens, c'est pour un point particulier qui est le domaine de la santé et de l'HFR. Les interventions entendues jusqu'à maintenant, aussi bien dans le programme de législature que sur la question du plan financier, parlent toutes de financer le nouvel HFR. Le commissaire du Gouvernement a évoqué les autres points de la santé tout à l'heure. Je suis tout à fait d'accord que l'on doive prévoir et établir un plan financier pour le financement du "dur", à savoir l'HFR. Mais la santé, ce n'est pas uniquement l'hôpital. La santé, ce sont les soins à domicile, des soignants de proximité, des infirmiers et infirmières formé-e-s, compétent-e-s, c'est la prévention, la formation, la proximité auprès de la population, c'est aussi un point d'entrée, un numéro unique, etc. C'est aussi pour nous l'obligation de donner confiance à la population, vu les échéances à venir et le fait que ce financement sera important.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, la majorité des interventions se concentrent sur le "dur", sur l'HFR, mais pas sur la santé. Ce plan de législature, ce plan financier, n'apportent pas d'éléments consistants indispensables à la santé, indispensables afin de donner confiance à l'ensemble de la santé, des acteurs de la santé, et ne prévoit pas les étapes entre "avant l'hôpital" et "après l'hôpital" au moment où l'on retourne à une meilleure situation.

Voilà le point sur lequel je voulais insister, parce que je suis convaincu que c'est le défi de ce canton dans les prochaines années.

Ingold François (*VEA/GB, FV*). Lors du budget, je vous avais conté l'histoire de l'homme qui tombe d'un immeuble de cinquante étages et qui se dit : "jusqu'ici, tout va bien". A la lecture du plan financier, on peut se demander si ce personnage n'est pas en plus convaincu qu'il va remonter cinq minutes plus tard avec une baguette et des petits pains au lait pour les enfants.

Mon lien d'intérêt : je suis membre de la Commission des finances et de gestion. Je m'exprime au nom de groupe VERT·E·S et allié·e·s.

J'ai découvert le plan financier encore sous embargo il y a quelques semaines et je dois avouer que sa lecture en plein travail sur un budget quelque peu aride m'avait été agréable. On y découvre un grand nombre d'investissements après une panne sèche de plusieurs années : 469 nouveaux EPT sur quatre ans après un frein affirmé à l'engagement, des subventions consolidées après avoir frisé la limite légale de 42%, des efforts pour le climat, la biodiversité et la durabilité. Comme c'était mon premier plan financier cantonal, je me souviens avoir téléphoné à mon collègue Benoît Rey - qui regrette de ne pouvoir être présent aujourd'hui - et lui avoir demandé si ce document avait une valeur contraignante. La réponse fut non : ce sont des intentions, louables pour la plupart, mais si on n'y arrive pas, alors tant pis.

Nous avons tous appris que les revenus des transferts, comme la Banque nationale pour environ 150 millions et les RPT pour environ 500 millions, allaient cruellement nous manquer à la fin de la décennie. Notre canton se particularise non pas par l'excellence de ses budgets qui, équilibre budgétaire oblige, sont toujours dans le noir, mais par la dépendance extrême aux ressources extérieures, les revenus de la fiscalité ne couvrant même plus les charges de personnels et étant inférieurs à la moitié des dépenses totales de 4 milliards. Quand je vous disais que "jusqu'ici, tout va bien".

Pourtant, les besoins à venir sont énormes, et on a parfois de la peine à les identifier. Dans le domaine de la santé, un nouvel hôpital pour l'HFR nécessitera un investissement pharaonique de 800 millions, et sauf erreur, rien n'est pour l'instant réellement planifié. Dans le domaine social, en plus des prestations complémentaires pour les familles qui devraient enfin être mises en œuvre dès 2025, les besoins ne vont cesser d'augmenter au vu de la baisse du pouvoir d'achat des petits et moyens revenus. Dans le domaine de l'environnement, que ce soit pour la transition énergétique, la préservation de la biodiversité ou la lutte contre le réchauffement climatique, des investissements massifs et des augmentations du budget de fonctionnement sont à prévoir, en particulier pour l'assainissement du parc immobilier de l'Etat. La rénovation du bâtiment de chimie de l'Université nous donne un exemple parlant des besoins pharaoniques en la matière qui vont bien au-delà des tristes 21

millions acceptés par notre Grand Conseil avec bon cœur. Il en va de même pour la formation, l'aménagement, le soutien à l'économie. Mais "jusqu'ici, tout va bien".

Pour répondre à ces impératifs vitaux, le plan financier nous propose des investissements certes importants et des augmentations de déficit, mais toutes ces planifications ne sont que des rêves car elles se heurteront, année après année, à la barrière de l'équilibre budgétaire, et ne pourront être mises en œuvre qu'à la condition de baisses drastiques de prestations ou d'augmentation tout aussi drastique de la fiscalité. Pourtant, ce plan financier prévoit le maintien du coefficient d'impôts à 96%. Quand je vous parlais de remonter avec une baguette et des petits pains au lait, on est dans le même type d'optimisme.

Après un plan de législature intéressant, la planification financière qui lui est intimement liée présente certes un certain courage, mais sera à notre avis inapplicable si nous ne lui donnons pas plus de chances de mise en œuvre. Ce sera notre tâche dans le changement de lois et dans l'adoption des budgets successifs.

Avec ces remarques et ces réserves, le groupe VERT·E·S et allié·e·s a ainsi pris connaissance du plan financier 2022-2026.

Kolly Gabriel (UDC/SVP, GR). Le groupe de l'Union démocratique du centre a pris connaissance avec motivation du plan financier de notre canton pour cette législature. A sa lecture, vous imaginez bien que la motivation est très vite retombée. Et c'est plutôt un sentiment d'inquiétude et de peur pour l'avenir de notre canton qui nous préoccupe.

Premièrement, il n'y a aucune solution réelle pour arriver à l'équilibre financier voulu par nos lois, une utilisation de la quasi-intégralité des provisions et réserves, et donc une augmentation de l'endettement et une disparition de la fortune qui n'augurent rien de bon pour la suite. Il n'y a aucune proposition pour limiter l'accroissement sans limite de l'Etat et nous ne parlons pas uniquement de l'évolution démographique. Nous sommes conscients qu'il faut des postes en plus pour assumer cette augmentation, mais, même pas un début de réflexion sur le déplacement de certains EPT ! A l'Etat de Fribourg un poste acquis dans un service l'est presque à vie. On peut regretter que notre Conseil d'Etat ne s'inspire pas plus de l'économie privée pour faire la part des choses sur cette explosion des EPT. Notre groupe se pose des questions : comment garantir des finances saines à terme ? Comment limiter la place croissante de l'Etat par rapport à l'économie privée ?

Deuxièmement, mon lien d'intérêt : je suis l'heureux syndic de Corbières, dont l'assemblée consacrée au budget de ma commune a eu lieu hier. Le budget de ma commune se resserre - mais c'est également le cas de nombreuses communes dans le canton -, et ceci en grande partie à cause des reports de charges et des décisions du canton.

Et j'en viens au principal problème : les impôts, la fiscalité, dont on parle très peu dans ce plan financier. On ne pourra pas tirer indéfiniment sur la corde. Les citoyens n'aiment pas les hausses d'impôts, qu'ils soient cantonaux ou communaux, et camoufler cela par des soi-disant taxes n'est pas mieux. Notre canton va dans le mur, et ceci sans aucune remise en question. Fribourg a déjà une fiscalité très lourde. Alors comment faire pour réussir à mettre en place toutes ces mesures (augmentation d'EPT, HFR, construction de bâtiment, recapitalisation des TPF) ? A coup de plusieurs centaines de millions de francs et avec des taux d'intérêt instables. Mettre en place tous ces investissements - dont nous avons certainement besoin - sans péjorer encore plus le pouvoir d'achat de la classe moyenne - cette classe moyenne qui paie la grande partie de nos impôts -, cela ne sera pas possible avec le plan financier qui nous est présenté aujourd'hui. Notre groupe, vous vous en doutez bien, s'opposera systématiquement à toute hausse de la fiscalité pour nos citoyens et citoyennes.

Pour terminer, dans cette planification, on parle climat, biodiversité, économie, formation, crédits d'études - beaucoup de crédits d'études -, et donc on pratique la politique de l'arrosoir : des demi-mesures, mais peu de projets concrets qui auraient une réelle influence sur les préoccupations des Fribourgeois et Fribourgeoises. Souvent, le Conseil d'Etat dit qu'il faut oser. On a un peu l'impression, dans le groupe de l'Union démocratique du centre, que vous êtes parfois un peu déconnectés de la réalité du terrain. Et tout ceci sans compter tout ce que notre Législatif demandera. Car oui, Mesdames et Messieurs les Députés, en plus des montants astronomiques prévus dans ce plan financier, il faudra ajouter nos propres décisions qui sont régulièrement très coûteuses, le Conseil d'Etat nous le rappelle souvent.

Enfin, une remarque à titre personnel : il est regrettable que l'entier des députés n'aient pas reçu la planification des EPT par Direction. C'est selon nous un manque de transparence de la part du Conseil d'Etat et c'est déplorable pour le travail en collaboration voulu par le nouveau président du conseil d'Etat entre l'Exécutif et le Grand Conseil.

Notre groupe prend acte de ce plan financier en étant des plus inquiet pour l'avenir de notre canton.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Ich habe folgende Interessenbindung für die Angelegenheit, die ich ansprechen möchte, anzumelden: Ich bin Präsidentin der Kommission für die Pädagogische Hochschule Freiburg, und ich spreche in persönlichem Namen.

Am Ende der vergangenen Legislatur hat der Grosse Rat eine Motion, die eine Vereinigung der Lehrpersonenausbildung unter dem Dach der Universität vereint, gutgeheissen. Im Regierungsprogramm des Staatsrates wird in grossen Lettern Folgendes

hervorgehoben: "Die Schaffung eines Kompetenzzentrums im Bereich Pädagogik und Didaktik wird ein originelles und attraktives Modell darstellen, das Synergien fördert und sich als zweisprachig auszeichnen wird."

Ich bin hochofret über diese Aussage. Im Finanzplan suche ich jedoch vergebens Hinweise über eine Realisierung dieses Vorhabens. Ich habe zwei Fragen diesbezüglich - leider ist jetzt die zuständige Staatsrätin nicht anwesend, aber ich denke, der Staatsrat weiss hierzu Bescheid. Erstens: Ist mindestens ein Projektierungskredit im Laufe der Legislatur für diesen Campus der Lehrpersonenausbildung vorgesehen? Und die zweite Frage: Welchen Zeithorizont peilt der Staatsrat für die Realisierung eines Kompetenzzentrums Lehrpersonenbildung an?

Brodard Claude (PLR/PVL/FDP/GLP, SC). Merci pour vos prises de position.

Par rapport au "plan de rattrapage" qui a été cité par mon collègue député Elias Moussa, c'est un plan financier sur plusieurs années. Là où je peux le rejoindre, c'est par rapport au retard dans l'entretien du parc immobilier : il est vrai qu'il sera probablement question d'un décret futur pour une politique d'assainissement du parc immobilier de l'Etat de Fribourg en privilégiant et en priorisant les bâtiments qui sont les plus énergivores, si j'ai bien compris les discussions que nous avons eues avec M. le Conseiller d'Etat Jean-François Steiert.

Le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux partage sa satisfaction de principe, avec quand même des inquiétudes pour le plan financier. Surtout pas de mesures d'austérité, ce n'est pas le bon moment.

De la part du groupe Le Centre, je prends note des propos de M. Dietrich qui confirme notre dépendance envers les ressources externes. C'est un gros problème de notre canton et il faudra examiner l'efficacité des charges.

Concernant la politique de la santé, ce n'est pas que l'HFR, mais c'est une politique générale de la santé, comme l'a bien relevé M. le Député Armand Jaquier. On a ici le conseiller d'Etat responsable de la Direction. Peut-être souhaitera-t-il en dire quelques mots ?

Je prends note également des mots de M. le Député Ingold : "jusqu'ici, tout va bien". Je suis content de l'apprendre. C'est donc parfait.

Pour le reste, sur les propos du député Kolly, je crois qu'on ne peut pas complètement comparer le budget de l'Etat à un budget d'une entreprise privée, même s'il est clair que l'on doit tendre à l'efficacité maximale. Et concernant les communes, il y a le grand chantier du désenchevêtrement des tâches : ce sera un chantier dont on devra voir l'évolution sur cette législature.

Enfin, j'avoue être incapable de répondre aux deux questions de M^{me} la Députée Thalmann-Bolz.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Merci pour vos interventions. A la Commission des finances et de gestion, on m'a rappelé les affirmations de mon prédécesseur, qui disait que quand ça ne convient ni à la gauche ni à la droite, il faut croire que ce n'est pas si mauvais. Cela veut dire que le Conseil d'Etat a aussi trouvé des solutions pragmatiques, a essayé aussi bien sûr de rester réaliste dans la réalisation des éléments. Du coup, on met un peu d'eau dans le vin parfois et cela ne satisfait ni d'un côté ni de l'autre.

J'aimerais préciser également que le plan financier se limite à la période de la législature, contrairement au programme gouvernemental, qui va plus loin. Il y a un certain nombre d'éléments pour lesquels on plante déjà des jalons mais qu'on ne réalisera pas tout de suite dans les quatre prochaines années. Il faut évidemment remettre cette situation dans son contexte. Je crois que la volonté du Conseil d'Etat était de fixer dans le programme gouvernemental un espace, un temps plus long qui permet de profiler son intention et le développement du canton. C'était une bonne opération de le faire ainsi.

Monsieur Moussa a relevé le retard dans les investissements. Avec 1,2 milliard d'investissements, c'est bien l'un des éléments forts de notre programme, permettant aussi d'être ambitieux. On aura certainement l'occasion de le développer tout au long de cette législature.

Je n'ai pas de peinture avec moi pour peindre le diable sur la muraille et faire peur à quelqu'un. Je n'ai pas de plan d'austérité dans la poche, ni le Conseil d'Etat, mais il y a évidemment un plan financier qui n'est pas à l'équilibre, qui présente des déficits comme il l'a fait dans les périodes précédentes et pour des montants qui ne sont pas plus élevés que les périodes précédentes. On se retrouve dans une situation où c'est dans le cadre du budget que l'on réalise cet équilibre avec des priorisations et des arbitrages qui sont réalisés par le Conseil d'Etat.

J'aimerais préciser aussi, pour l'HFR - mais peut-être que mon collègue pourra revenir là-dessus -, que le montant de 80 millions est basé tout simplement sur la loi sur le financement des hôpitaux, qui prévoit que lorsqu'il y a un dépassement de 3% de la perte reportée au bilan, il y a des mesures à prendre. Le Conseil d'Etat met des réserves pour le cas où il y aurait ce dépassement et pour qu'on puisse intervenir tout de suite pour éviter des mesures. La réserve faite pour cela est actuellement de 40 millions, et on l'a estimée à 80 millions en 2025. Evidemment, il n'y a pas l'assainissement là-dedans. Ce sont des éléments sur lesquels on travaille avec l'HFR. Sachez que figure quand même dans le plan financier une partie des montants, à savoir 5 millions par année dès 2024, pour l'étude de ce que sera ensuite le nouvel hôpital. Là aussi, cela ne va

pas se réaliser durant cette législature. Ce sont des éléments en développement qui ont dès maintenant un certain nombre de réalités. Je laisserai le soin à mon collègue de revenir sur ces éléments-là s'il le souhaite.

J'aimerais rappeler que si l'on a un chapitre qui présente les données initiales telles qu'elles ont été fournies par les services, et que le Conseil d'Etat a travaillées et priorisées, c'était selon un vœu du Grand Conseil. Certainement que dans une autre législature, certaines et certains d'entre vous sont venus avec des idées, en ont parlé à l'administration qui leur a dit qu'on l'avait et que le Conseil d'Etat l'a tracé. Vous avez demandé ensuite de savoir ce que l'on trace. Maintenant, vous nous dites que cela ne sert à rien de vous dire qu'on a fait des efforts. Vous savez qu'on doit les faire et nous devons parler plutôt de l'avenir. J'en prends note. Les chapitres y afférents seront réduits la prochaine fois.

Ensuite, vous voulez des chiffres un peu précis, estimant qu'ils sont trop grands et que la granularité n'est pas là. En début d'année, on n'avait pas l'inflation à 2,74. On a commencé le travail sur ce plan financier avec un taux d'inflation à 1,5. Le Conseil fédéral est ensuite monté à 1,9 et on a tout modifié. Au début de l'été, il est passé à 2,55 et on a suivi. En novembre, il est passé à 2,74. Vouloir des chiffres précis pour la législature avec cette évolution, c'est très difficile ! A un moment donné, la réalité a fait que nous avons opté pour un arbitrage. On a cependant aussi mis des chiffres d'inflation pour 2024, 2025 et 2026. Quelle est la pertinence d'un chiffre d'inflation pour 2026 ? Est-ce qu'il faut plutôt ne rien mettre ? Est-ce qu'il faut mettre quelque chose ? On s'est fondé sur l'analyse que la Confédération a faite, on est resté sur cette référence-là comme on le fait lorsqu'on élabore les plans financiers à travers les législatures. Il y a bien sûr un certain nombre d'incertitudes : on n'avait pas prévu forcément le développement de la guerre en Ukraine, on n'a pas prévu les problèmes d'approvisionnement énergétique. On a travaillé avec ces éléments tels qu'ils sont apparus dans l'année et en se projetant évidemment sur la législature. Je ne développerai pas les 90 milliards de déficit de la Banque nationale, devenus 140 milliards il y a quelques mois. On verra à la fin de l'année où on en est. C'est avec toutes ces incertitudes que nous avançons et avec lesquelles nous faisons un plan qui a un certain degré de réalisme. Là où nous pouvons être précis, on l'est, et là où nous faisons des estimations, on essaie d'être le plus réaliste et rationnel possible, mais avec une prudence naturelle.

M. le Député Kolly l'a dit, il y a également un acteur dans la maîtrise des charges : c'est vous ! Vous devez avoir le souci de ne pas venir simplement avec des grandes listes de subventions supplémentaires, ou, je le dis également même si ça peut venir de mon bord politique, avec d'autres projets de baisse d'impôts. Il y en a encore une, je le rappelle, qui a été votée cette année et qui doit encore être réalisée l'année prochaine concernant les mutations immobilières. Je viendrai probablement avec cela lors des premières sessions de l'année prochaine.

M. le Député Jaquier a relevé que l'ensemble du domaine des soins n'est pas suffisamment souligné. Je ne vais pas épiloguer, mais j'aimerais quand même relever que vous trouvez à la page 27 du plan financier des subventions pour plus d'un milliard avec des augmentations de plus de 100 millions sur la période qui touchent bien les domaines de la pédagogie spécialisée, du financement hospitalier, des soins et de l'aide à domicile, des frais d'accompagnement dans les établissements médico-sociaux, des institutions spécialisées, des assurances maladie et des prestations complémentaires. Ce sont bien des domaines qui relèvent de cela, pour lesquels on a le soutien, mais aussi de l'argent de la Confédération, mais où le canton s'engage. Cela ne ressort peut-être pas comme tel, mais il y a des moyens énormes qui sont mis, et c'est également l'une des tâches et l'un des soucis du Conseil d'Etat d'assurer tous les éléments qu'il faut dans ces domaines.

J'aimerais dire que le programme et le plan financier sont aussi des conditions-cadres qui nous permettront de répondre à des opportunités que nous ne connaissons pas, qui ne sont pas là maintenant. C'est notre capacité aussi de réagir lorsqu'elles viendront. Je vous rappelle le fameux Master en médecine, avec un soutien de la Confédération qui n'était ni au plan financier, ni au programme gouvernemental, ni même au budget, et que vous et le Conseil d'Etat avez réalisé pour le bien de notre canton. C'est aussi non dit mais réel dans le plan financier. On verra ce que cette législature nous réserve en la matière.

Enfin, la fortune n'est pas un montant statique qui ne bouge pas dans un coffre, je vous rassure. Nous puisons dans la fortune continuellement et nous la réalimentons. Il y a un mouvement de réalimentation. Un des grands éléments de réalimentation est évidemment ce que nous recevons de la Confédération, de la péréquation financière, avec les risques qui pèsent là-dessus il est vrai.

Pour répondre aux deux questions de M^{me} la Députée Thalman-Bolz, je n'ai pas les détails. Quand on a présenté le projet, comme j'ai été à la manœuvre l'année passée, nous avons toujours dit qu'il y a le budget, les moyens de la HEP et les moyens de l'Université. On va prendre les deux pour faire ce nouveau projet. On a déjà l'argent puisqu'il s'agit de réaliser ce qui existe déjà. Ce qu'on réalise est une nouvelle unité, une nouvelle création. Il n'y a pas d'argent qui devrait être rajouté sous cet angle-là. En revanche, il faut retravailler l'entier du dispositif actuel. On a prévu 2025 et en termes de bâtiments, on s'est donné après quand même une dizaine d'années. On sait que créer une école prend du temps, en moyenne une dizaine d'années, et on imagine bien que ce ne sera pas durant cette législature qu'on réalisera ce projet physiquement, mais plutôt durant les deux prochaines. Mes informations sont peut-être un peu anciennes, mais fondamentalement, la réalité ne sera pas très différente, je crois.

Je vous remercie pour toutes les autres interventions. Je ne veux pas tout reprendre en détail. On a bien noté que le plan financier avait déçu certains. On a également noté qu'il est transparent, qu'il donne les chiffres et que le Conseil d'Etat est ambitieux : il ose et il se donne les moyens des éléments qu'il doit réaliser. Il priorise également et les priorités qui vous ont été présentées sont soutenues dans le plan financier.

Demierre Philippe, Directeur de la santé et des affaires sociales. Je remercie M. le Directeur des finances qui a donné déjà beaucoup d'éléments en réponse aux diverses interventions. Je remercie également les député-e-s pour leurs interventions.

Il est vrai que le système de santé fribourgeois ne se résume pas qu'à l'HFR. Vous en êtes tous et toutes conscient-e-s. Le Conseil d'Etat dans son ensemble en est également conscient. Effectivement, nous allons porter un soin tout particulier à tout ce qui est autour et qui fait partie du système de santé fribourgeois. Quand on parle des soins à domicile, cela comprend toute la formation des infirmiers et infirmières, et même le numéro unique (ou pas) dont on a parlé tout à l'heure. Donner confiance à la population sera pour moi le *leitmotiv* durant ma législature. Je pense que l'on a maintenu une commission parlementaire qui travaille dur, je ne vous le cache pas, sur l'élaboration du contre-projet pour contrer l'initiative des urgences 24/24-7/7 dans le canton de Fribourg. On s'est déjà réuni à plusieurs reprises. Les personnes présentes sont d'excellente qualité. Je peux vous garantir un travail qui se fait de manière très professionnelle pour certains, et pour d'autres moins. On fait un immense travail et je suis très confiant dans l'assurance de notre résultat qui va être délivré tout bientôt. Je peux vous dire que le but est de rassurer la population de notre canton, de Montbovon à Auboranges en passant par le Lac Noir et Morat. Je pense qu'ainsi, on aura couvert tout le canton. Soyez rassuré-e-s, le Conseil d'Etat va s'inquiéter de tout ceci, entre autres avec la commission parlementaire ad hoc.

Concernant le plan financier, M. le Directeur des finances m'a demandé d'apporter quelques renseignements. Le plan financier intègre effectivement un montant de 80 millions en 2025 au Service de la santé publique sous la rubrique comptes 3841.001 qui concerne les charges d'assainissement pour l'HFR. Effectivement, ce montant correspond aux pertes cumulées estimées jusqu'en 2024, au-delà de la limite de 3%, selon l'article 8 de la loi sur le financement des hôpitaux. Un prélèvement de 40 millions sur la provision pour l'assainissement à venir du bilan HFR est également prévu au plan financier jusqu'en 2025. A noter que l'Etat entreprendra cet assainissement sur la base d'un résultat mesurable d'amélioration des indicateurs de l'HFR, en particulier sous l'angle financier. A cet effet, la Direction de la santé et des affaires sociales suit de près, avec le soutien de KPMG, la définition de mesures concrètes de la mise en œuvre des recommandations d'actions identifiées dans le rapport d'excellence opérationnelle qui nous a été délivrée dernièrement. Le montant de l'assainissement sera précisé d'ici 2025. Ces démarches paraissent indispensables en vue d'une éventuelle future construction d'un nouvel hôpital à Fribourg à l'horizon 2030-2032. Quand M. le Député Ingold parle de 800 millions, c'est la première fois que j'entends un chiffre comme cela. Il n'y a aucune estimation qui a été faite à ce jour. Je n'ai pas de boule de cristal non plus : l'estimation de ce nouvel hôpital sera faite ultérieurement et les chiffres vous seront communiqués en temps voulu.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Requête 2022-GC-200

Demande de procédure accélérée pour le traitement de la motion 2022-GC-198 "Folie des primes maladies : soulager rapidement et efficacement la population fribourgeoise !"

| | |
|----------------|--|
| Auteur-s: | Levrat Marie (PS/SP, GR) Zurich Simon (PS/SP, FV) |
| Dépôt: | 18.11.2022 (BGC décembre 2022, p. 4012) |
| Développement: | 18.11.2022 (BGC décembre 2022, p. 4012) |

Prise en considération

Président du Grand Conseil. Je rappelle que nous débattons uniquement sur l'urgence demandée par cet instrument et non pas sur le fond de la motion. Si vous insistez sur le fond, je me permettrai de vous interrompre.

Levrat Marie (PS/SP, GR). Je suis désolée, Monsieur le Président, mais pour comprendre cette requête de procédure accélérée, il est nécessaire de revenir un peu sur le contexte de la motion de base.

La motion a trait aux aides accordées pour la population, pour que les Fribourgeoises et Fribourgeois puissent payer les primes d'assurance maladie 2023. Pourquoi renforcer ces aides pour 2023 ? Nous avons ici une réelle urgence, une urgence qui va arriver d'ici un mois, une urgence qu'auront des parents avec deux enfants, qui payeront en moyenne 900 frs de plus

par année pour leurs primes d'assurance maladie. Là est la réelle urgence. C'est de la responsabilité du canton de donner une réponse claire et rapide à la population fribourgeoise pour 2023.

Pourquoi une motion pour 2023 et uniquement pour 2023 ? C'est un pas, nous le croyons, vers une stratégie plus durable pour l'aide pour les primes d'assurance maladie. Ce serait un pont entre la mise en œuvre de l'initiative socialiste pour des primes abordables ou contre un éventuel contre-projet.

Je l'ai dit, 2023 va être le choc des primes d'assurance maladie et il est de notre devoir d'anticiper ce choc pour la population fribourgeoise, pour les Fribourgeois et Fribourgeoises. Pourquoi alors ce traitement accéléré ? Pourquoi demander le traitement accéléré de cette motion ? Je l'ai dit, le canton de Fribourg doit donner une réponse rapidement parce que si nous discutons de cette motion en juin pour les primes d'assurance maladie de 2023, les Fribourgeoises et les Fribourgeois vont avoir un problème. Je pense que l'on peut tous s'accorder pour dire que l'augmentation ne va pas frapper dès juin 2023, mais dès janvier 2023. C'est pour cela que nous demandons ce traitement accéléré de la motion. Vous le savez, ce n'est pas une question de gauche ou de droite, c'est une question de soutenir la population. D'ailleurs, notre conseillère aux Etats Isabelle Chassot a déposé une motion similaire au Conseil des Etats.

Les Fribourgeoises et les Fribourgeois méritent une réponse rapide à cette question de savoir si oui ou non l'Etat de Fribourg envisage de les soutenir dans cette épreuve qu'est l'augmentation des primes d'assurance maladie.

Je vous remercie d'accepter la requête de traitement accéléré pour que nous puissions discuter cette fois-ci du fond en février.

Fahrni Marc (*UDC/SVP, VE*). Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre et n'ai pas de lien d'intérêt avec cette motion.

Cette demande de procédure accélérée est provoquée par la forte hausse des primes d'assurance maladie, et cette hausse est pour le 1^{er} janvier 2023, donc demain. Il est donc tout à fait logique d'accéder à cette requête, ce que fera à l'unanimité le groupe de l'Union démocratique du centre. On se doit d'être réactif car le budget de certaines familles sera très rapidement impacté. La décision de placer cet objet dans un calendrier qui correspond à la réalité du terrain est importante.

Il n'y a pas lieu de débiter le débat de fond aujourd'hui et vous ne le souhaitez pas, j'ai compris. Je vais donc être très court. Plusieurs points de l'ordonnance concernant la réduction des primes de l'assurance maladie méritent une reconsidération. Il n'y a pas forcément une demande supplémentaire des subventions cantonales, mais une meilleure répartition de la manne à disposition. Plusieurs catégories peuvent être touchées, comme les familles juste au-dessus du seuil, qui touchent très peu, ou celles juste en-dessous, qui ne touchent rien. On sait par ailleurs que les familles monoparentales sont bien soutenues. Un point de cette ordonnance, qui stipule que le 5% ou le vingtième de la fortune imposable est pris en compte dans le revenu déterminant, peut péjorer des situations critiques. On parle là d'un groupe qui a choisi d'être propriétaire. Le choix d'être propriétaire est un choix économique. Une grande famille avec beaucoup d'enfants s'en sort peut-être mieux financièrement en étant propriétaire qu'en payant des loyers pour un 4^{1/2} ou 5^{1/2} pièces avec des loyers très importants. Jusqu'à présent, je sais qu'on ne peut pas payer les primes maladies avec des briques et des tuiles. Je vous laisse à vos considérations propres.

Meyer Loetscher Anne (*Le Centre/Die Mitte, BR*). Comme nous l'avons fait pour la requête concernant le crédit de soutien extraordinaire à l'agriculture fribourgeoise suite à la sécheresse, le groupe Le Centre trouve pertinent d'accélérer le processus pour des objets qui traitent de l'actualité. Je ne vais pas entrer sur le fond, même si ça me démange un peu. Je ne vais pas le faire.

Vous l'avez compris, nous allons accepter la requête de procédure accélérée pour le traitement de la motion et nous nous réjouissons d'en rediscuter en février.

Tritten Sophie (*VEA/GB, SC*). Je vais être brève. Le groupe VERT·E·S et alli·e·s soutient à l'unanimité la procédure accélérée.

Schumacher Jean-Daniel (*PLR/PVL/FDP/GLP, FV*). Il faut bien qu'il y ait un *Neinsager* dans la salle. Bien sûr que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, auquel j'appartiens et dont je suis le porte-parole, partage les soucis de plus du quart de la population de notre canton quant à la peine qu'elle aura à régler ses primes de caisse-maladie.

Toutefois, j'aimerais quand même vous soumettre quelque chose à réflexion. Cette objet 2022-GC-198 qui demande d'augmenter la part des subsides et le nombre de leurs bénéficiaires, c'est une motion. Une motion aide à changer un texte de loi. Ce que vous proposez ici est d'accélérer une procédure pour changer un règlement d'application. Je me demande, malheureusement, si cet acte n'est pas recevable.

La deuxième chose, c'est que mon collègue Monsieur Fahrni, que j'admire beaucoup, nous dit qu'on est au moins de décembre, qu'on arrive en janvier et qu'on devrait décider de ceci au mois de février. Dites-moi, en réalité, est-ce que le Conseil d'Etat va réussir jusqu'au mois de février à faire la grille de distribution, à fixer la hauteur des montants, en si peu de temps ?

Devant ces deux aspects, à savoir le souci de potentielle irrecevabilité ainsi que l'élaboration de cette grille, laissez du temps au temps, laissez finalement le Conseil d'Etat nous donner une réponse. C'est lui qui doit donner une réponse à un changement d'ordonnance. On arrivera là beaucoup plus vite à nos fins parce qu'on trouve cette initiative naturellement philanthropique et nécessaire. Malheureusement, avec ces deux arguments, je regrette de vous dire que le groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, pour la majeure partie de ses membres, va refuser cette demande de procédure accélérée.

Zurich Simon (PS/SP, FV). Comme novice, j'ai pris la peine de lire attentivement la loi sur le Grand Conseil quand je suis arrivé. Heureusement, j'avais encore quelques éléments qui me restaient en entendant notre estimé collègue M. le Député Schumacher. A l'article 69 al. 1 let. c de notre loi, on prévoit justement qu'une motion peut demander d'inciter le Conseil d'Etat à présenter un projet d'acte avec des décisions qui doivent prendre la forme d'un décret. C'est tout à fait possible de mettre en œuvre notre motion sous la forme d'un décret. Dans ce sens-là, la motion est évidemment recevable.

Cette intervention afin de clarifier toute question formelle.

de Weck Antoinette (PLR/PVL/FDP/GLP, FV). J'aimerais contredire mon préopinant. Il s'agit d'une ordonnance, l'ordonnance concernant la réduction des primes d'assurance maladie. C'est elle qui fixe quels seront les bénéficiaires et comment doit se faire la répartition. Même en admettant que cette requête est quand même recevable, je pense que l'on doit donner suffisamment de temps pour réfléchir combien cela va coûter et comment on va répartir cette augmentation. Il n'y a pas lieu d'aller plus vite puisque, vous l'avez dit, cela a un effet rétroactif. Les gens recevront peut-être un peu plus tard, mais ils recevront si cela passe.

J'aimerais quand même revenir sur un point. Quand vous faites une comparaison avec la motion qui a été déposée par M^{me} Chassot, évidemment qu'elle peut déposer une telle motion puisque c'est au niveau fédéral, à savoir la loi fédérale sur l'assurance maladie. Je vous rappelle qu'elle avait fait cette motion avec une demande pour une année. Vous ne demandez pas que cette réduction soit faite pour une année. Ce n'est en tout cas pas noté.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). J'aimerais corriger M^{me} de Weck. M^{me} de Weck est contre le fond de la motion. Elle parle clairement du fond, et lorsque M. le Président du Grand Conseil dit qu'elle n'a pas le droit de le faire, elle essaie de parler de procédure. Madame de Weck, dites simplement que vous êtes contre la motion et contre l'urgence. C'est plus simple et tout le monde comprend.

> Au vote, la prise en considération de cette requête est acceptée par 72 voix contre 19. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (PS / SP), Altermatt Bernhard (Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (Le Centre / Die Mitte), Bapst Bernard(UDC / SVP), Barras Eric (UDC / SVP), Baschung Carole (Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (PS / SP), Berset Alexandre (VEA / GB), Bonny David (PS / SP), Bortoluzzi Flavio (UDC / SVP), Boschung Bruno (Le Centre / Die Mitte), Brügger Adrian (UDC / SVP), Bürdel Daniel (Le Centre / Die Mitte), Chardonnens Jean-Daniel (UDC / SVP), Clément Bruno (VEA / GB),Clément Christian (Le Centre / Die Mitte), Dafflon Hubert (Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (Le Centre / Die Mitte),Dietrich Laurent (Le Centre / Die Mitte), Doutaz Jean-Pierre (Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (UDC / SVP), Dupré Lucas(UDC / SVP), Emonet Gaétan (PS / SP), Fahrni Marc (UDC / SVP), Fattebert David (Le Centre / Die Mitte), Gaillard Bertrand (Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (VEA / GB), Galley Nicolas (UDC / SVP), Grandgirard Pierre-André (Le Centre / Die Mitte),Grossrieder Simone Laura (VEA / GB), Hauswirth Urs (PS / SP), Hayoz Helfer Regula (VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (UDC/ SVP), Ingold François (VEA / GB), Jaquier Armand (PS / SP), Julmy Markus (Le Centre / Die Mitte), Kolly Gabriel (UDC / SVP), Kubski Grégoire (PS / SP), Levrat Marie (PS / SP), Marmier Bruno (VEA / GB), Mauron Pierre (PS / SP), Menoud-BaldiLuana (Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (Le Centre / Die Mitte), Morel Bertrand (Le Centre / Die Mitte), MoussaElias (PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (VEA / GB), Müller Chantal (PS / SP), Papaux David (UDC / SVP), Peiry Stéphane(UDC / SVP), Raetzo Tina (VEA / GB), Raetzo Carole (VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (Le Centre / Die Mitte), Repond Brice(PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (PS / SP), Riedo Bruno (UDC / SVP), Rodriguez Rose-Marie (PS / SP), Roulin Daphné (VEA / GB), Savary-Moser Nadia (PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (PS / SP), Schmid Ralph Alexander (VEA / GB),Schneuwly Achim (UDC / SVP), Schwaller-Merkle Esther (Le Centre / Die Mitte), Senti Julia (PS / SP), Steiert Thierry (PS / SP), Stöckli Markus (VEA / GB), Thalmann-Bolz Katharina (UDC / SVP), Thévoz Ivan (UDC / SVP), Tritten Sophie (VEA / GB),Vial Pierre (PS / SP), Vuilleumier Julien (VEA / GB), Zamofing Dominique (Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (PS / SP). *Total: 72.*

Ont voté non:

Bapst Pierre-Alain (PLR/PVL / FDP/GLB), Brodard Claude (PLR/PVL / FDP/GLB), Bürgisser Nicolas (PLR/PVL / FDP/GLB),Chardonnens Christophe (PLR/PVL / FDP/GLB), Cotting Charly (PLR/PVL / FDP/GLB), Dorthe Sébastien (PLR/

PVL / FDP/GLB), Esseiva Catherine (PLR/PVL / FDP/GLB), Freiburghaus Andreas (PLR/PVL / FDP/GLB), Genoud (Braillard) François (LeCentre / Die Mitte), Glasson Benoît (PLR/PVL / FDP/GLB), Jakob Christine (PLR/PVL / FDP/GLB), Kaltenrieder André (PLR/PVL / FDP/GLB), Michellod Savio (PLR/PVL / FDP/GLB), Morand Jacques (PLR/PVL / FDP/GLB), Pauchard Marc (Le Centre / DieMitte), Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL / FDP/GLB), Schwander Susanne (PLR/PVL / FDP/GLB), Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL / FDP/GLB), de Weck Antoinette (PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 19.*

Se sont abstenus:

Glauser Fritz (PLR/PVL / FDP/GLB), Robatel Pauline (PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 2.*

> La motion 2022-GC-198 sera ainsi traitée selon la procédure accélérée.

Loi 2020-DEE-2

Loi modifiant la loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (Fonds Ra&D)

| | |
|---------------------------------|---|
| Rapporteur-e: | Berset Christel (PS/SP, FV) |
| Représentant-e du gouvernement: | Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle |
| Rapport/message: | 23.08.2022 (BGC décembre 2022, p. 3530) |
| Préavis de la commission: | 14.11.2022 (BGC décembre 2022, p. 3540) |

Entrée en matière

Berset Christel (PS/SP, FV). La commission parlementaire a étudié le projet de loi modifiant la loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (Fonds Recherche & Développement) lors de sa séance du 14 novembre dernier. En préambule, je remercie le commissaire du Gouvernement, Olivier Curty, le directeur de la HES-SO, Jacques Genoud, ainsi que la conseillère scientifique, Anne Wicht, pour toutes les informations et réponses données à l'ensemble des points soulevés et des questions posées par les membres de la commission. Je les remercie d'ailleurs ici pour les échanges très ouverts que nous avons eus et leur intérêt pour ce sujet pour notre canton. Je remercie également le secrétaire parlementaire, Monsieur Pugin, pour la rédaction du procès-verbal.

A la suite d'un postulat déposé en 2016 au nom de la commission interparlementaire HES-SO, le projet de loi soumis ce jour a été proposé. Il demandait la création d'un fonds de 50 millions de francs destiné à la recherche dans nos Hautes Ecoles fribourgeoises. La proposition du Conseil d'Etat de remplacer la création d'un fonds, tel que le demandait le postulat, par la modification de la loi HES-SO//Fribourg - et notamment de ses articles 56 et 57 - a été acceptée par le Grand Conseil en novembre 2019. Ce sont ces modifications-là qui vous sont soumises aujourd'hui.

Pour rappel, le financement direct de la recherche est permis par la Convention intercantonale HES-SO, mais cela n'a pas été appliqué dans notre canton ni introduit dans la loi cantonale en 2014. Et c'est par la couverture de l'excédent des charges que se fait actuellement le financement de la recherche dans notre canton. Ainsi, les modifications proposées permettent au canton de financer directement les fonds existants de chacune de nos Hautes Ecoles fribourgeoises. Il faut relever qu'un nouveau fonds de recherche et développement est créé à la direction générale de la HES-SO//Fribourg pour le financement de projets de recherche communs entre les différentes Hautes Ecoles. En contribuant à l'alimentation des fonds de recherche de la HES-SO//Fribourg et de ses quatre Hautes Ecoles, l'Etat permet d'améliorer la capacité de la HES-SO//Fribourg et d'obtenir des subventions fédérales puisque ces apports financiers sont reconnus comme fonds de tiers. Il faut préciser que ces fonds sont contrôlés par l'Inspection des finances.

Lors des travaux de la commission, il a été décidé de compléter l'alinéa 2 de l'article 56 afin de permettre à l'Etat, non seulement d'affecter l'excédent des comptes de l'Etat, mais aussi des montants inscrits au budget de fonctionnement pour alimenter ces fonds consacrés à la recherche. J'ajoute qu'en séance, le commissaire nous a présenté les règlements associés qui seront dûment amendés si nous adoptons ce projet de loi. Au nom de la commission, je vous propose d'entrer en matière et de soutenir le projet bis.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. Die anwendungsorientierte Forschung und Entwicklung, wie es heisst, ist ein gesetzlicher Auftrag unserer Fachhochschulen, der in Artikel 56 des Gesetzes verankert ist. Die Änderungen von Artikel 56 und 57, die Ihnen heute vorgelegt werden, gehen wie gesagt auf den Bericht zum

Postulat Berset/Mesot zurück, mit dem die Schaffung eines Fonds für die anwendungsorientierte Forschung und Entwicklung für unsere Fachhochschulen verlangt wurde. Der Grosse Rat hat, wie gesagt, diesen Bericht im Dezember 2019 zur Kenntnis genommen.

Dans le cadre de ce rapport, le Conseil d'Etat a conclu qu'il souhaitait privilégier l'utilisation des instruments existants et proposait d'aménager la loi HES-SO//Fribourg ainsi que les règlements financiers et de gestion des fonds Ra&D de la HES-SO//Fribourg afin de lui permettre d'alimenter ces fonds Ra&D. Le Conseil d'Etat a déjà autorisé, en 2020, lors de la clôture des comptes 2019, l'alimentation des fonds en question à hauteur de 8 millions de francs. Soucieux de l'équité de traitement avec sa Haute Ecole universitaire, il en a fait de même avec le fonds d'innovation et de développement de l'Université qu'il a alimenté d'un montant équivalent. Au sein de la HES-SO//Fribourg, le montant de 8 millions de francs était réparti entre les quatre Hautes Ecoles et un montant a été versé pour le financement de projets de recherche interdisciplinaires et placé sous la gestion de la direction générale de la HES-SO. Il y a donc au total cinq fonds.

Le projet qui vous est soumis vient ancrer le dispositif financier utilisé en 2020 dans la loi en autorisant le Conseil d'Etat à alimenter les fonds Ra&D de la HES-SO par une partie de l'excédent constaté aux comptes de l'Etat et en autorisant aussi la direction générale à disposer d'un fonds. Dès lors que vous acceptez la modification légale, une modification du règlement de gestion des fonds Ra&D est prévue ainsi que du règlement sur la gestion financière et les normes comptables de la HES-SO//Fribourg, ceci pour préciser les mécanismes d'alimentation des fonds, la composition du comité Gestion des fonds des Ecoles et du comité de la direction générale, et également afin de relever le plafond d'alimentation des fonds - actuellement à 5% - à 10% des charges brutes de fonctionnement de la HES-SO//Fribourg. Un tel plafond permet une alimentation suffisante pour le financement des projets d'envergure sans que ces fonds ne puissent être utilisés à des fins de thésaurisation. Pour votre information, à la clôture 2021 - nous ne sommes pas encore en possession des chiffres de 2022 -, ce taux s'élevait à 8,25%, soit environ 9,6 millions de francs. Plusieurs projets d'envergure ont donc déjà été financés en partie par ces moyens supplémentaires mis à disposition par le Conseil d'Etat : par exemple la participation au projet "Solar Decathlon", qu'on ne présente plus, ou le financement du projet "Pas de barrière !" avec la Chambre de commerce. Ce dernier a permis le lancement de trois projets permettant aux institutions, organisations socio-sanitaires et PME de bénéficier des compétences des Hautes Ecoles spécialisées de Fribourg en privilégiant les approches pluridisciplinaires.

Es gibt weitere Projekte, wie das vierjährige Pilotprogramm für anwendungsorientierte Forschung der HSW Freiburg und auch der HTA Freiburg in unternehmerischen Qualifikationen, auch das Projekt DigitalSkills@Fribourg und das Swiss Center for Augmented Intelligence, das Schweizer Zentrum für erweiterte Intelligenz.

Diese Projekte werden ganz oder teilweise über diese Forschungs- und Entwicklungsfonds der Generaldirektion beziehungsweise der vier Hochschulen finanziert. Damit geht sie genau in die vom Gesetzgeber gewünschte Richtung, nämlich die Unterstützung einer sehr praxisorientierten Forschung, die auf die konkreten Bedürfnisse der Partner der Fachhochschulen eingeht.

Je souhaiterais rappeler, avant de terminer, que le financement de la recherche menée dans les Hautes Ecoles provient de plusieurs sources différentes et qu'au sein des mêmes écoles, les cycles de recherche peuvent être plus ou moins longs selon les projets lancés. Leur financement n'est pas linéaire. L'utilisation des fonds en question n'est donc pas un indicateur pour mesurer l'activité Ra&D. De plus, un nouveau projet nécessite un certain temps de préparation. Une fois qu'il est déposé, il faut à nouveau attendre un certain laps de temps jusqu'à ce que le financement soit accepté. Enfin, le financement peut intervenir à des échéances différentes selon les bailleurs de fonds, raison pour laquelle le recours à ces fonds intervient dans un deuxième temps et a été jusqu'à présent relativement modeste.

Dass seit 2020 letztlich wenig darauf zurückgegriffen wurde, darf, so glaube ich, trotzdem als ein positives Zeichen gewertet werden, denn seit dem Postulat Berset/Mesot im Jahre 2016 ist es den vier Hochschulen gelungen, deutlich mehr Drittmittel zu akquirieren. Dazu gehören etwa die Forschungsgelder von Innosuisse, des Schweizerischen Nationalfonds und auch der Bundesämter sowie andere Beiträge Dritter.

La part du personnel de recherche a également été augmentée dans la plupart des Ecoles. Cela signifie donc que nos Hautes Ecoles performant toujours plus en matière de recherche sans qu'il ne soit nécessaire de financer l'ensemble de ces projets au moyen des fonds Ra&D. Votre commission a souhaité amender le projet de modification de la loi de manière à prévoir l'alimentation de fonds au budget, ceci dans le cas où il n'y aurait pas d'excédent de recettes dans les Ecoles ou d'excédents de financement constatés aux comptes de l'Etat, mais aussi par symétrie, notamment avec la loi sur l'Université de Fribourg qui prévoit, à l'article 10, la possibilité d'une alimentation. Le Conseil souhaite attirer votre attention sur le fait que porter un montant au budget signifie que la direction générale doit démontrer un besoin avéré de la Haute Ecole en question. De plus, cela induit aussi des contraintes, en regard de la règle d'équilibre, qui peuvent engendrer une pression accrue sur toutes les autres dépenses de l'Etat. Le Conseil d'Etat privilégie donc les mécanismes d'alimentation des fonds prévus dans le

projet initial, qui laissent une plus grande marge de manœuvre aux Hautes Ecoles compte tenu des particularités liées au financement de la recherche.

Trotzdem spricht sich der Staatsrat nicht gegen den Änderungsantrag aus, denn es geht, wie gesagt, um die Wahrung der Gleichbehandlung zwischen den Fachhochschulen und der Universität. Der Staatsrat empfiehlt Ihnen deshalb, auf die Gesetzesänderung einzugehen und den Antrag der Kommission, das projet bis, anzunehmen. Donc, le Conseil d'Etat se rallie au projet bis.

Pauchard Marc (*Le Centre/Die Mitte, VE*). En introduction, j'annonce mes liens d'intérêts : je suis membre de la commission ordinaire qui a traité de cet objet et membre de la commission interparlementaire de contrôle de la HES-SO. Je m'exprime devant vous au nom du groupe Le Centre.

Pour rappel, chacune des quatre Ecoles de notre HES ainsi que sa direction ont leur propre budget. Ces dernières années, un fonds de recherche et développement a été créé pour permettre à la direction générale de mener des projets transversaux impliquant plusieurs Ecoles. Ce fonds est actuellement alimenté au coup par coup par le Conseil d'Etat à la fin de chaque année selon les excédents des comptes. Pour exemple, en 2019, un montant de 8 millions de francs a été versé à la direction de la HES-SO et a permis de mener à bien différents projets. Cette manière de faire n'a aucune base légale, raison pour laquelle il est aujourd'hui proposé de modifier la loi sur la HES-SO comme l'a expliqué Madame la Rapporteuse.

Grâce à cette modification, la direction générale aura légalement à sa disposition un fonds de recherche et développement qui pourra être utilisé pour des projets interdisciplinaires impliquant plusieurs HES. Il est important de noter que la volonté de la direction est de stimuler les projets entre les Ecoles afin de les dynamiser. Le but est de valoriser les connaissances selon les différents domaines comme la santé et l'ingénierie, la gestion et le social. Il en découlera des retombées industrielles, économiques, socio-sanitaires ou culturelles pour notre canton. A long terme, cette manière de procéder permettra de pérenniser le soutien à la Ra&D des quatre HES fribourgeoises. Fribourg doit être ambitieux s'il veut être dans le peloton de tête des Hautes Ecoles romandes, voire nationales.

Le deuxième impact est indirect. Les projets réalisés avec ce fonds permettront d'attirer de nouveaux investisseurs et ainsi d'augmenter la capacité financière de la HES-SO. Dès lors, elle pourra *de facto* obtenir de plus fortes subventions fédérales.

Au niveau financier, le présent projet n'entraîne aucune incidence directe sur le budget annuel de l'Etat. Il rejoint les mécanismes généraux d'alimentation des fonds de recherche des Hautes Ecoles du canton. Sur ces considérations, le groupe Le Centre entre en matière et acceptera à l'unanimité les modifications apportées à ce projet de loi.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindungen in dieser Angelegenheit: Ich bin Präsidentin der Kommission für die Pädagogische Hochschule Freiburg, welche über vergleichende Möglichkeiten der Beschaffung von finanziellen Mitteln für die angewandte Forschung im entsprechenden Gesetz verfügt. Zudem war ich Mitglied der vorberatenden Kommission. Ich nehme im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Stellung.

Die vier Fachhochschulen Freiburgs sind ein wichtiger Pfeiler in der Bildungslandschaft des Kantons Freiburg und der angrenzenden Kantone. Ihre Forschungstätigkeiten sollen weiter positive Auswirkungen auf die Wirtschaft und die Innovationsfähigkeit erzeugen. Verantwortlich für die Initialzündung einer garantierten Finanzierung der Forschungstätigkeit ist dafür, wie bereits erwähnt, die Freiburger Delegation der interparlamentarischen Kommission der Fachhochschulen der Westschweiz.

Ihre Forderung der Schaffung eines Fonds von 50 Millionen Franken erweist sich aber nicht als ideale Lösung, diese Ansicht teilt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei. Vielmehr soll die bereits bestehende Praxis der Beschaffung von finanziellen Mitteln für die Alimentierung der bestehenden und des neu zu schaffenden Fonds für die angewandte Forschung legalisiert werden. Mit den vorgesehenen, geringfügigen Anpassungen im Gesetz über die Fachhochschulen, wird die interdisziplinäre Forschung so weiter gefördert und gestärkt.

Als positiv ist die Hebelwirkung zu erwähnen, die der Staat erzeugt, indem der die Fonds durch seine Überschüsse speisen kann. Die anwendungsorientierten Forschungsprojekte können so durch Drittmittel ergänzt werden und Bundessubventionen auslösen. Die Plafonierung der Fonds auf neu 10% der Gesamtaufwände der Fachhochschulen und der Generaldirektion wird als genügend grosse Basis gewertet.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist mit dieser ausgewogenen Lösung für die Fachhochschulen, die nun gesetzlich verankert werden soll, grossmehrheitlich einverstanden. Als etwas problematisch wird die Schaffung und die Handhabung des Direktionsfonds betrachtet. Der positive Kreislauf, wie es der Generaldirektor der Fachhochschule Westschweiz Fribourg formuliert, kann aber als nachhaltige, langfristige Investition betrachtet werden.

Mit diesen Bemerkungen erklärt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei Eintreten auf die Gesetzesvorlage. Sie wird der vorliegenden, abgeänderten Fassung der Kommission grossmehrheitlich zustimmen.

Galley Liliane (*VEA/GB, FV*). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis membre de la délégation fribourgeoise à la commission interparlementaire HES-SO, membre du Conseil de la HES-SO//Fribourg, et j'ai également participé à la commission qui s'est penchée sur ce projet. Je parle ici au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

Le financement de nos HES ou de notre HES-SO//Fribourg est très complexe. Les subventions de la Confédération, les contributions des cantons, différentes s'ils sont partenaires ou non, ainsi qu'un fonds de compensation forment les sources de financement du pot commun de la HES-SO-mère à Delémont. Celle-ci redistribue cet argent sous forme de subventions aux différentes HES des cantons partenaires de Suisse romande et alimente en parallèle différents fonds pour la recherche, la formation pratique et le soutien à l'enseignement, fonds qui bénéficient à leur tour aux différentes HES. Chaque mission des HES est financée de manière différente. La formation de base, le Bachelor, bénéficie par exemple d'une enveloppe fixe indépendante de l'évolution du nombre d'étudiants tandis que le Master fait l'objet de décomptes.

Le domaine de la recherche appliquée et du développement (Ra&D), qui est l'objet de nos discussions du jour, est quant à lui alimenté principalement par le fonds de recherche et d'impulsions (FRI), complété selon les HES par des subventions directes ou des fonds de tiers. La Convention intercantonale HES-SO autorise les cantons à financer la recherche de leurs Hautes Ecoles de manière directe et complémentaire, mais le canton de Fribourg n'a pas encore saisi cette opportunité de l'inscrire dans sa base légale. Il est à relever que l'Université et la HEP disposent déjà d'une base légale similaire à celle qui nous est proposée aujourd'hui.

Les différentes Hautes Ecoles fribourgeoises se sont donc dotées de fonds pour le domaine Ra&D qui sont alimentés par leurs propres excédents de charges respectifs. Ces fonds constituent un bas de laine bienvenu lorsque les subventions de projets s'avèrent insuffisantes ou pour augmenter la part de fonds propres servant de leviers pour toucher d'autres subventions de fonds de recherche.

La modification de loi qui nous occupe aujourd'hui permet deux nouveautés : d'une part, elle permet au canton d'alimenter ces fonds lors du bouclage des comptes en redistribuant une partie de ses excédents jusqu'au plafond maximal de 10 millions, soit 10% du budget total de la HES-SO//Fribourg ; d'autre part, elle permet de créer un nouveau fonds au niveau de la direction générale qui permettra de subventionner des projets transversaux et pluridisciplinaires, ce qui constitue une réelle plus-value.

L'amendement proposé par la commission prévoit que ces fonds puissent être alimentés, outre par les excédents de charges, également par des montants prévus au budget cantonal, ce qui garantirait les possibilités de soutien si les comptes de l'Etat s'avéraient déficitaires à l'avenir.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s est pleinement convaincu de la nécessité de soutenir de manière pérenne la recherche dans nos Hautes Ecoles et soutiendra à l'unanimité ce projet tel qu'amendé par la commission.

Michellod Savio (*PLR/PVL/FDP/GLP, VE*). Je déclare mes liens d'intérêts : je suis membre du Conseil de la HES-SO et j'ai également participé aux travaux de la commission ordinaire qui a traité de cet objet. Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux.

Mes préopinants ayant déjà dit l'essentiel, je serai bref. Quand on n'a pas de pétrole ou pas d'éoliennes, c'est bien d'avoir des idées. La recherche appliquée et le développement, ça consiste justement à chercher et, si possible, à trouver des idées en lançant des travaux de recherche dirigés vers un but déterminé, avec un objectif pratique. Vu son importance, a fortiori dans un canton qui mise beaucoup sur ses Hautes Ecoles et son Université, la recherche appliquée nécessite de toute évidence une politique de financement publique structurée et pérenne qui associe l'ensemble des acteurs concernés : nos HES bien sûr, mais aussi les collectivités publiques et les entreprises. Les unes apportent leur expérience pratique et leur proximité avec les réalités du terrain, les autres une expertise, un regard extérieur et une capacité à appréhender les besoins sous un nouvel angle. Aussi, le projet de loi qui vous est présenté ce jour, et dont l'objectif est d'assurer un financement de la recherche appliquée et du développement au sein de nos HES, est tout à fait pertinent. Il l'est d'autant plus qu'il vise à ancrer dans la loi une pratique de financement qui a déjà cours.

Au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux, je vous invite donc à entrer en matière et à soutenir le projet de loi tel qu'il ressort des travaux de la commission.

Kubski Grégoire (*PS/SP, GR*). Mes liens d'intérêts : je suis membre du Sénat de l'Université. Je m'exprime ici au nom du groupe socialiste.

En préambule, notre groupe souligne l'importance que revêtent les Hautes Ecoles fribourgeoises pour le développement et le rayonnement de notre canton. La recherche développée en leur sein est fondamentale pour *booster* notre capacité d'innovation, développer les bases d'une économie durable et placer notre canton de manière optimale dans le paysage suisse de la recherche. Le groupe socialiste est dès lors très favorable au renforcement des conditions-cadres et des financements étatiques pour la recherche de nos Hautes Ecoles fribourgeoises.

Les HES sont un peu comme des ruches, ses chercheurs comme des abeilles : pour qu'il y ait du miel, il faut prendre soin des abeilles et leur offrir des champs à butiner. Il faut ainsi donner des moyens à nos HES pour qu'elles puissent se développer. C'est pourquoi notre groupe soutiendra la modification apportée par la commission de prévoir non seulement la possibilité d'investir les excédents des comptes de l'Etat dans les différents fonds, mais aussi de pouvoir attribuer, dans son budget de fonctionnement, un montant destiné à la recherche de manière à garantir son financement au long cours.

Nous saluons aussi la création d'un nouveau fonds de recherche et développement à la direction générale de la HES-SO fribourgeoise afin de permettre le financement de projets de recherche interdisciplinaires. Nous nous demandons toutefois pourquoi il a fallu tant de temps entre le dépôt d'un instrument parlementaire en 2016 et aujourd'hui pour que le Conseil d'Etat vienne avec une proposition concrète. Il s'agissait en effet, comme il l'affirme lui-même dans son message, de simplement utiliser les instruments existants et de formaliser une pratique dans la loi.

Sur ces quelques considérations, le groupe socialiste entre en matière et soutiendra le projet bis de la commission.

Berset Christel (PS/SP, FV). Je remercie toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leurs prises de parole. Je me réjouis de constater que tous les groupes entrent en matière sur ce projet de loi qui soutient la recherche - y compris la recherche interdisciplinaire - dans notre canton.

Je relève que le groupe Le Centre, par la voix de Marc Pauchard, soutient le projet. Katharina Thalmann-Bolz, avec son groupe de l'Union démocratique du centre, soutient la voie équilibrée choisie par le Conseil d'Etat et cet investissement qui est durable pour notre canton. Liliane Galley, au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s, met en évidence qu'il s'agit là d'un petit bas de laine qui permet d'aller chercher des financements à l'extérieur du canton - ce qui n'est pas négligeable - et de mettre en place des projets innovants quand les fonds pour ces projets ne sont pas existants. J'ai apprécié la boutade de Savio Michellod : "Quand on n'a pas de pétrole ni d'éoliennes, nous nous devons d'avoir des idées". Effectivement, et vous mettez en valeur la recherche appliquée qui conduit à des projets très concrets pour notre économie. C'est l'un des objectifs de ce projet. Quant à Grégoire Kubski, il montre l'importance de ce projet pour placer notre canton dans le paysage suisse de la recherche, ce qui est essentiel, et également pour garantir un financement de la recherche et des projets interdisciplinaires au long cours.

Je n'ai pas de réponse à la question concernant le temps passé entre 2016 et aujourd'hui. Pour cela, je laisse la parole à Monsieur Curty.

Curty Olivier, Directeur de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle. A la question de savoir pourquoi il s'est passé un certain temps entre l'adoption de l'instrument parlementaire et ce projet de loi, je répondrais que nous sommes allés "plus vite que le vent". C'est très certainement difficilement compréhensible pour un juriste, mais une fois la décision du Grand Conseil prise, nous avons versé 8 millions en 2020, sur la clôture des comptes 2019. Nous avons donc déjà mis en œuvre le souhait du Grand Conseil, et aujourd'hui, nous venons avec la modification légale.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

I. Acte principal : Loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR) du 15.05.2014

Art. 56 al. 1 (modifié)

Berset Christel (PS/SP, FV). L'article 56 al. 1 a été modifié comme suit : il est complété avec les termes "[...] et la direction générale de la HES-SO//FR [...]".

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 56 al. 2

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 56 al. 2a (nouveau)

> Le Conseil d'Etat se rallie à la proposition de la commission.

> Modifié selon la proposition de la commission (projet bis).

Art. 56 al. 3 (modifié)

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 57 al. 1a (nouveau)

Berset Christel (PS/SP, FV). L'article 57 al. 1a (nouveau) mentionne la composition du comité de gestion du fonds de la direction générale.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

IV. Clauses finales

> Adoptées selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Titre et préambule

> Adoptés selon la version initiale du Conseil d'Etat.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

I. Acte principal : Loi sur la Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale//Fribourg (LHES-SO//FR) du 15.05.2014

> Confirmation du résultat de la première lecture.

II. Modifications accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 90 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Aebischer Eliane (PS / SP), Altermatt Bernhard (Le Centre / Die Mitte), Baeriswyl Laurent (Le Centre / Die Mitte), Bapst Pierre-Alain (PLR/PVL / FDP/GLB), Bapst Bernard (UDC / SVP), Baschung Carole (Le Centre / Die Mitte), Berset Christel (PS / SP), Berset Alexandre (VEA / GB), Bonny David (PS / SP), Bortoluzzi Flavio (UDC / SVP), Boschung Bruno (Le Centre / Die Mitte), Brodard Claude (PLR/PVL / FDP/GLB), Brügger Adrian (UDC / SVP), Bürdel Daniel (Le Centre / Die Mitte), Bürgisser Nicolas (PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Christophe (PLR/PVL / FDP/GLB), Chardonnens Jean-Daniel (UDC / SVP), Clément Bruno (VEA / GB), Clément Christian (Le Centre / Die Mitte), Collomb Eric (Le Centre / Die Mitte), Cotting Charly (PLR/PVL / FDP/GLB), Dafflon Hubert (Le Centre / Die Mitte), Defferrard Francine (Le Centre / Die Mitte), Dietrich Laurent (Le Centre / Die Mitte), Dorthe Sébastien (PLR/PVL / FDP/GLB), Doutaz Jean-Pierre (Le Centre / Die Mitte), Dumas Jacques (UDC / SVP), Emonet Gaétan (PS / SP), Esseiva Catherine (PLR/PVL / FDP/GLB), Fahrni Marc (UDC / SVP), Fattebert David (Le Centre / Die Mitte), Freiburghaus Andreas (PLR/PVL / FDP/GLB), Gaillard Bertrand (Le Centre / Die Mitte), Galley Liliane (VEA / GB), Galley Nicolas (UDC / SVP), Genoud (Braillard) François (Le Centre / Die Mitte), Glauser Fritz (PLR/PVL / FDP/GLB), Gobet Nadine (PLR/PVL / FDP/GLB), Grandgirard Pierre-André (Le Centre / Die Mitte), Grossrieder Simone Laura (VEA / GB), Hauswirth Urs (PS / SP), Hayoz Helfer Regula (VEA / GB), Herren-Rutschi Rudolf (UDC / SVP), Ingold François (VEA / GB), Jakob Christine (PLR/PVL / FDP/GLB), Jaquier Armand (PS / SP), Julmy Markus (Le Centre / Die Mitte),

Kaltenrieder André (PLR/PVL /FDP/GLB), Kolly Nicolas (UDC / SVP), Kubski Grégoire (PS / SP), Lauber Pascal (PLR/PVL / FDP/GLB), Levrat Marie (PS / SP), Marmier Bruno (VEA / GB), Menoud-Baldi Luana (Le Centre / Die Mitte), Meyer Loetscher Anne (Le Centre / Die Mitte), Michellod Savio (PLR/PVL / FDP/GLB), Morel Bertrand (Le Centre / Die Mitte), Moussa Elias (PS / SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (VEA / GB), Müller Chantal (PS / SP), Papaux David (UDC / SVP), Pauchard Marc (Le Centre / Die Mitte), Raetz Tina (VEA / GB), Raetz Carole (VEA / GB), Remy-Ruffieux Annick (Le Centre / Die Mitte), Repond Brice (PLR/PVL / FDP/GLB), Rey Alizée (PS / SP), Riedo Bruno (UDC / SVP), Robatel Pauline (PLR/PVL / FDP/GLB), Rodriguez Rose-Marie (PS / SP), Roulin Daphné (VEA / GB), Savary-Moser Nadia (PLR/PVL / FDP/GLB), Savoy Françoise (PS / SP), Schmid Ralph Alexander (VEA / GB), Schneuwly Achim (UDC / SVP), Schumacher Jean-Daniel (PLR/PVL / FDP/GLB), Schwaller-Merkle Esther (Le Centre / Die Mitte), Schwander Susanne (PLR/PVL / FDP/GLB), Senti Julia (PS / SP), Steiert Thierry (PS / SP), Stöckli Markus (VEA / GB), Sudan Stéphane (Le Centre / Die Mitte), Thalmann-Bolz Katharina (UDC / SVP), Tritten Sophie (VEA / GB), Vial Pierre (PS / SP), Vuilleumier Julien (VEA / GB), Wicht Jean-Daniel (PLR/PVL / FDP/GLB), Zamofing Dominique (Le Centre / Die Mitte), Zurich Simon (PS / SP), de Weck Antoinette (PLR/PVL / FDP/GLB). *Total: 90.*

Rapport 2022-DFIN-52

Etude sur les différences de traitement entre les couples concubins et mariés (rapport sur postulat 2022-GC-119) - Suite directe

Représentant-e du gouvernement: **Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances**
Rapport/message: **14.11.2022 (BGC décembre 2022, p. 3803)**

Discussion

Ingold François (VEA/GB, FV). Je m'exprime comme co-auteur du postulat mais également au nom du groupe VERT·E·S et allié·e·s.

J'ai appris, lors de la dernière session, que parler des modèles familiaux était un terrain miné et que cela pouvait exacerber la sensibilité des uns et des autres. Je vous dis tout de suite que je ne prends le parti d'aucun des modèles, mariés ou concubins. Je pense au contraire que toutes les sensibilités ont un intérêt commun à se pencher sur cette question. Mon lien d'intérêt : je suis marié civilement depuis quatre ans et j'ai deux filles de 5 et 7 ans.

Je pense que si je m'étais présenté comme cela au Grand Conseil il y a 70 ans, on aurait demandé aux huissiers de me sortir de force. Si ma situation maritale me sied aujourd'hui à merveille, cela n'a pas été notre premier choix, l'idée de mon épouse et moi-même étant plutôt de se dégager de toute forme de liens, aussi sacrés soient-ils, pour privilégier une union franche, basée sur la confiance mutuelle et des sentiments forts désintéressés de toutes conditions administratives comme bon nombre de ménages fribourgeois.

L'annuaire statistique 2022 du canton de Fribourg nous apprend que 56% des naissances en 2020 sont le fait de mères non mariées alors que ce ratio, pour la petite histoire, tombait à 4% en 1950. En Suisse, les couples sans enfants sont 50% à être mariés. Dès l'arrivée du premier enfant, ils sont 80%, et dès le deuxième, ils sont déjà 90%. On peut donc en déduire que des couples se marient dès qu'ils ont des enfants, et plus ils en ont, plus ils se marient. Certains y voient peut-être une correction divine à une forme de déviance sociétale, mais selon nous, la déviance est plutôt dans le manque de soutien auquel sont confrontés les couples non mariés.

Dans le journal Le Temps du 4 mai 2018, on apprend que 60% des enfants français naissent hors mariage mais qu'en Suisse, cette proportion passe à 25%. Pourquoi ? D'après Clémentine Rossier, chercheuse associée à l'Université de Genève, la raison est simple : cela s'explique par le fait que les parents n'ont pas le choix. Dans ce même article, la chercheuse nous apprend que la propension des femmes à se marier est potentiellement provoquée par le système suisse encore largement inégalitaire : le mariage garantit aujourd'hui la sécurité financière de la femme. Encore une fois, nous sommes, selon nous, dans un reliquat d'un système hérité du XXème siècle.

Pour reprendre la situation dans le canton de Fribourg, ce postulat demandait donc au Grand Conseil d'engager le Conseil d'Etat à réaliser une étude visant à évaluer les différences de traitements financier et sociétal entre les couples concubins et mariés ainsi qu'à proposer des pistes pour corriger les potentielles inégalités. Je tiens donc à remercier le Conseil d'Etat pour la qualité de sa réponse. Cependant, pour nous, nous sommes loin de la correction des inégalités entre les formes de couples et cela va dans les deux sens. Au niveau des impôts par exemple, pour peu que les mariés ne gagnent pas le même salaire, ce qui serait en grande partie compensé par le *splitting*, le mariage est un traquenard fiscal. D'après un calcul de la

RTS sorti en 2015, un couple marié à Fribourg avec un revenu cumulé de 100 000 francs perd 164 francs si les revenus de chacun sont égaux, mais perd plus de 3500 francs d'impôts si le ratio est de 90/10. Cela veut dire que le temps partiel est fiscalement extrêmement défavorable dans le canton de Fribourg. Je ne vais pas refaire le débat de la session passée.

Je relève également dans ce rapport une certaine précarité des couples non mariés lorsqu'une des parties est en incapacité de discernement. Le partenaire n'est également parfois pas reconnu comme aidant. Il est également noté que pour se protéger lors d'une séparation, il serait bien de conclure un contrat, notamment pour les tâches ménagères. Bonjour l'ambiance ! Il y a aussi des lacunes dans le deuxième pilier, tout comme une inégalité dans l'autre sens pour l'AVS.

Pour toutes ces raisons, je vous encourage à faire preuve de pragmatisme, hors de toutes lignes partisans, et de travailler ensemble pour trouver des solutions ici, comme à l'échelon supérieur pour celles et ceux qui nous quitteront prochainement pour les travées bernoises, afin de corriger ces inégalités. Je ne milite pas pour un modèle, mais pour plus de justice.

Le groupe VERT·E·S et allié·e·s a ainsi pris note du rapport et en remercie ses auteurs.

Roulin Daphné (VEA/GB, GL). Je n'ai pas de lien d'intérêt concernant cet objet. Je m'exprime ici comme co-auteurice du postulat.

Comme mon collègue François Ingold, j'ai pris connaissance avec intérêt du rapport du Conseil d'Etat qui y a donné une suite directe. Je saisis l'occasion de le remercier pour sa réponse très complète. J'ai deux remarques à formuler en lien avec ce rapport.

Dans sa conclusion en effet, le Conseil d'Etat est d'avis qu'il n'y a pas lieu de légiférer sur la création d'un PACS de droit cantonal aussi longtemps que la situation n'est pas clarifiée au niveau fédéral. La première remarque est donc la suivante : pourquoi attendre ? Même en admettant que le Parlement fédéral institue un système de partenariat pour les concubins, un partenariat de droit cantonal ne pourra jamais avoir les mêmes effets. Le rapport le dit d'ailleurs clairement : un partenariat cantonal se limite à des domaines particuliers relevant du droit cantonal. Pour ce même motif, il n'y a pas de raison d'attendre pour légiférer dans ce domaine. De plus, je complète en disant que de nombreux pays admettent déjà, en parallèle du mariage, d'autres formes d'union, ouvertes aux personnes hétérosexuelles et homosexuelles : il s'agit de la Croatie, de la Slovaquie, de la Suède, de la Norvège, de la Finlande, des Pays-Bas, de l'Irlande, de l'Ecosse, du Luxembourg, de la France, de la Belgique, du Portugal, de certaines provinces et communautés espagnoles, du Québec, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et en Suisse, des cantons de Neuchâtel et Genève. Le législateur fédéral a du retard. Est-ce que le législateur cantonal veut aussi être à la traîne ?

Ma deuxième remarque porte sur la nécessité d'offrir un troisième type de communauté de vie à nos concitoyennes et concitoyens. A l'heure actuelle, les couples n'ont le choix qu'entre deux types de communauté de vie : ils doivent en effet nécessairement choisir entre le mariage, très réglementé, et le concubinage, juridiquement peu encadré. En une quinzaine d'années, 1300 personnes ont adopté un partenariat dans le canton de Neuchâtel et en 20 ans, environ 1000 personnes dans le canton de Genève. Vu ces chiffres, on ne peut que constater que la question de l'élaboration d'une institution juridique supplémentaire, y compris ici cantonale, à mi-chemin entre le mariage et l'union libre, est d'actualité.

Enfin, je terminerai avec un exemple concret qui vous parlera peut-être plus. Madame Z, 70 ans, trois enfants, veuve, rencontre Monsieur X, également 70 ans, veuf, trois enfants ; ils tombent éperdument amoureux l'un de l'autre, mais ne veulent pas se marier car cela aurait des conséquences sur leurs successions respectives pour leurs trois enfants ; ils souhaitent néanmoins officialiser leur relation. Un partenariat cantonal n'impliquera pas de changement sur leur état civil (nom de famille, nationalité), pas de droit légal de représentation et pas de conséquence sur la part successorale de leurs enfants respectifs. En revanche, ils pourront attester du caractère officiel de leur partenariat : ils bénéficieront d'une réduction de l'impôt successoral s'ils décident d'une donation entre eux, ils auront le droit d'obtenir des renseignements en cas d'hospitalisation, et enfin, selon leurs déboires avec la justice fribourgeoise, ils auront le droit de refuser de témoigner contre leur partenaire en cas d'enquête pénale ; ils auront même un droit de visite en prison.

Je prends donc acte du rapport du Conseil d'Etat dont je regrette la conclusion de ne pas légiférer en la matière.

Siggen Jean-Pierre, Directeur des finances. Ce postulat, déposé et développé au mois de juin, demande au Conseil d'Etat de réaliser une étude pour évaluer les différences de traitement entre les couples mariés et les concubins, puis de proposer des pistes pour corriger ces inégalités.

Bien que cela ait déjà été dit, je répète que la problématique du statut marital des personnes et toutes les conséquences que cela entraîne relèvent principalement - presque essentiellement- du droit fédéral. Les autorités fédérales ont déjà été saisies de plusieurs interventions parlementaires dans ce domaine, raison pour laquelle d'ailleurs un rapport de la Confédération a été remis en mars dernier. Celui-ci fait le détail de l'état des lieux du concubinage dans le droit actuel. Tout dernièrement, le 3 novembre, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats est entrée en matière. Elle a donné suite à une initiative parlementaire visant la création d'un PACS - un pacte civil de solidarité - au niveau suisse, déposée par Monsieur le

Conseiller aux Etats Andrea Caroni. Le Conseil d'Etat a opté pour une suite directe et a repris l'analyse très exhaustive que vous trouvez dans le rapport du Conseil fédéral que je vous invite à lire, notamment les 15 dernières pages. Vous y trouvez des tableaux comparatifs pratiquement exhaustifs entre la situation des couples mariés, des personnes vivant en concubinage, en union de fait, puis de ce que sera le contour d'un PACS suisse tel que nous le déterminons actuellement. Les choses ne sont pas en attente. Elles avancent. Les domaines analysés dépassent le domaine de l'impôt : ils touchent l'état civil, la nationalité, la filiation, le droit des assurances sociales et également le droit des étrangers.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat a esquissé plusieurs pistes envisageables pour diminuer l'écart entre la situation du mariage et celle du concubinage, et également la situation d'un PACS cantonal à l'image de ce que nous trouvons dans les cantons de Neuchâtel et de Genève, où il existe. Toutefois, l'analyse de ces situations nous montre que la portée des décisions qui pourraient être prises sur le plan cantonal est très limitée. Les mesures prises telles que nous avons pu le voir dans ces cantons ne relèvent que du droit public cantonal et cela permet surtout aux couples d'officialiser leur relation. Dans la pratique et la vie quotidienne, l'apport est extrêmement minime. Compte tenu de cette situation et de l'évolution au niveau fédéral, où est engagée la discussion d'un PACS, nous sommes d'avis que mieux vaut attendre. Cette attente n'est pas inutile puisque la discussion est maintenant engagée au niveau du Conseil des Etats sur ce que sera ou comment va se définir ce PACS fédéral, à ce jour en cours d'élaboration. Il sera toujours possible de le compléter à l'aide d'un PACS cantonal, mais à l'heure actuelle, il semble préférable de voir la forme de ce qui est décidé au niveau fédéral en termes de PACS. Il n'est bien sûr pas exclu d'ouvrir à nouveau ce dossier plus tard, mais à ce jour, il nous semblait peu approprié d'élaborer ce travail.

L'inégalité ne va pas être réglée par ce biais. Je rappelle qu'au niveau de l'imposition, il y a un projet fédéral d'imposition individuelle qui est lancé et qui répond à d'autres inégalités ou à d'autres considérations. Celui-ci contribuera à nous donner une vue d'ensemble qui nous permettra de voir comment la situation peut être améliorée au niveau cantonal. Nous ne renvoyons pas "en corner", mais nous constatons que les choses sont en bonne voie au niveau fédéral. Nous pourrions toujours faire le point de la situation par la suite. Le PACS sera la solution au problème du couple âgé que vous avez pris en exemple, Madame Roulin, et qui opte pour celui-ci dans le but de s'assurer un soutien mutuel sans avoir à remettre en question leur vie d'avant. Cela vaut donc vraiment la peine d'attendre que les choses se développent, et le processus est en cours.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport 2022-DSJ-35

Quelle reconnaissance et quel appui pour les clubs sportifs de notre canton ? (rapport sur postulat 2020-GC-18)

Représentant-e du gouvernement: **Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport**
Rapport/message: **08.11.2022 (BGC décembre 2022, p. 3949)**

Discussion

Boschung Bruno (*Le Centre /Die Mitte, SE*). Ich äussere mich als Co-Postulant dieses Vorstosses und danke dem Staatsrat für den ausführlichen Bericht, der einen guten Überblick gibt, wie wir heute im Bereich der Unterstützung von Sport und Kultur unterwegs sind. Insbesondere gibt der Bericht Auskunft über die verschiedenen Finanzströme in den beiden Bereichen. Es ist sehr eindrücklich zu sehen, aus welchen Bereichen und Töpfen Sport und Kultur gespiesen werden.

Insgesamt kann sicher festgehalten werden, dass in unserem Kanton sowohl die Kultur wie auch der Sport über einen hohen Stellenwert verfügen. Der Bericht lässt den Schluss nicht zu, dass der eine oder der andere Bereich im Grossen und Ganzen eine markante Besserbehandlung erfährt. Das ist sicher eine beruhigende Feststellung, denn beide Bereiche sind für unsere Gesellschaft sehr wichtig und verdienen absolute Unterstützung.

Am Schluss des Berichts macht der Staatsrat sowohl für den Sport wie auch für die Kultur einen Ausblick und listet pro Bereich einige Schwerpunkte auf. Für den Sport sind es insgesamt 13 Punkte und für die Kultur 9 Punkte. Alle diese Schwerpunkte gehen in die Richtung, sowohl den Sport wie auch die Kultur in unserem Kanton weiterzuentwickeln und weiter zu fördern. Das ist sehr gut und geht absolut in die gute Richtung.

Ein Schwerpunkt auf der Sportliste fehlt aber: Es ist die Absicht, die Vereinbarkeit von Schule/Ausbildung und dem Sport für unsere Sporttalente weiter zu unterstützen und zu fördern. Wir haben heute im Kanton Freiburg nicht einfach nichts in diesem Bereich, aber es ist aus meiner Sicht ungenügend respektive, es muss gezielt weiterentwickelt werden. Es ist heute alles sehr kompliziert - ich möchte darauf verzichten, hier Einzelfälle zu zitieren, von denen es aber viele gibt, bis hin zu

Wohnsitzwechsel von Eltern in einen Nachbarkanton oder die Einschulung von Kindern in Privatschulen ausserhalb des Kantons, was sich nicht alle leisten können. Oft scheitern einfache und pragmatische Lösungen durch den fehlenden Willen innerhalb unserer Bildungsinstitute. Bereits hier liegt ein grosses Potential für die individuelle Lösungsfindung.

Im Weiteren fehlt es fast gänzlich an einer spezialisierten Berufs- und Laufbahnberatung für die Sporttalente. Die Eltern sind hier oft verloren, und wir verlieren als Kanton ab und zu grosse Talente, weil wir in diesem Bereich zu wenig flexibel sind.

Ich habe vernommen, Herr Staatsrat, dass Sie als neuer Sportminister beabsichtigen, im nächsten Jahr einen runden Tisch einzuberufen, um genau dieses Thema, die Förderung von Sporttalenten, anzuschauen, das geht absolut in die gute Richtung. Ich hoffe, dass Sie hier die richtigen Akteure am Tisch haben werden, damit wir hier einen Schritt vorwärtskommen.

Hayoz-Helfer Regula (*VEA/GB, SE*). Meine Interessenbindungen: Seit gut 25 Jahren stehe ich regelmässig auf dem Sportplatz und coache Jugendliche im Bereich Leichtathletik. Ich spreche im Namen der Fraktion Grünes Bündnis, welche den Bericht zur Kenntnis genommen hat, und danke dem Staatsrat dafür.

Mit grossem Interesse verfolgen wir die Förderung der jungen Menschen in den Bereichen Kultur und Sport des Kantons Freiburg. Der Bericht zeigt auf, in welchen Bereichen der Staat Sport und Kultur unterstützt und vermerkt auch, welche Bereiche vom Bund und von den Gemeinden finanziert und unterstützt werden. Die Postulanten fordern einen Vergleich dieser Fördermassnahmen und vor allem der gesprochenen Gelder. Dass man die Förderung der Bereiche Sport und Kultur miteinander vergleichen kann, war mir bis anhin neu. Meiner Ansicht nach werden da Äpfel mit Birnen verglichen. Ja, es können Zahlen aufgelistet und verglichen werden, diese Zahlen sagen aber wenig darüber aus, wie die Förderung von Sport und Kultur oder die Talentförderung in diesen Bereichen im Kanton Freiburg aussieht.

Wie ich bei der Interessenbindung schon erwähnte, ist mir die Förderung des Sports bei Jugendlichen seit vielen Jahren ein grosses Anliegen. In den vielen Jahren ist es nicht selten vorgekommen, dass ich Jugendliche begleitete, die ein grosses Talent und auch die dazugehörige Motivation besaßen. Nur ganz wenige haben den Sprung in die Elitekategorie geschafft. Viele Athletinnen und Athleten beenden ihre Karriere, bevor sie angefangen hat. Die berufliche Ausbildung fordert sehr viel von den jungen Leuten. Sie beenden ihren Traum vom Erfolg im Sport oft, bevor er angefangen hat. Ob eine Sportschule der Talentförderung im Kanton den gewünschten Schub erbringen würde, vermag ich nicht zu beurteilen.

Vom Programm Sport-Kunst-Ausbildung profitieren zurzeit über 400 Jugendliche im Kanton. Der Weg dieser Jugendlichen bis hin zum Elitesport ist aber noch weit. Die Jungtalente kommen nicht einfach so in die SKA-Programme. Ihre Grundausbildung erhalten sie in den Vereinen, doch diesen Vereinen fehlt es immer mehr an gut ausgebildeten Trainerinnen und Trainern und überhaupt an Personen, die für ein Sackgeld unsere Sportjugend fördern. Ist die Zeit der Ehrenamtlichkeit vorbei?

Nicht selten fehlt es den Vereinen auch an der nötigen Infrastruktur. Die kantonalen Verbände sind ebenfalls wichtige Akteure in der Sportförderung. Jedoch fehlt es auch hier an personellen Ressourcen, um gute Leistungszentren aufbauen zu können, damit professionelle Coaches in kantonalen Kadern die Talentförderung übernehmen können. Verbänden aus Sportarten mit grossem medialem Interesse und guten Sponsoren mag dies gelingen, alle anderen haben es aber schwer.

Wie weiter? Entwickeln wir uns so in die richtige Richtung und genügt das so? Das ist - so habe ich es jedenfalls dem Artikel in den Freiburger Nachrichten entnommen und auch dem jetzigen Beitrag - die Kernfrage, die sich unser Kollege Boschung stellt. Anstatt sich also zu fragen, wer wo wie viel und wer am Schluss etwas mehr Unterstützung erhalten hat, sollten wir uns besser damit beschäftigen, ob die strategischen Ziele des Kantons zukunftsweisend sind: Wie gut greifen die bisher getroffenen Massnahmen? Werden die gesprochenen Gelder optimal eingesetzt? Wie sieht es mit der Frauenförderung aus? Werden Gemeinden auch aktiv dazu motiviert, ihre Sportanlagen zu erneuern oder überhaupt welche zu realisieren?

Diese spannenden Fragen müssen wir uns stellen, damit der Kanton Freiburg das Ziel der Talentförderung in den diversen Sparten erreicht.

Papaux David (*UDC/SVP, FV*). Mes liens d'intérêts sont les suivants : je suis ancien sportif d'élite, judoka, membre du comité du Groupe sport du Grand Conseil et fais partie du Judo Club Villars-sur-Glâne - Fribourg. Je m'exprime au nom du groupe de l'Union démocratique du centre.

Nous remarquons qu'une importante part des montants financiers est dédiée au hockey. Il est très bien de soutenir le hockey mais il est tout de même important de rappeler que ce n'est pas l'unique sport pratiqué dans le canton.

Le groupe de l'Union démocratique du centre s'étonne aussi des montants alloués à la culture en comparaison à ceux alloués au sport. En effet, la culture est déjà largement soutenue par différents biais. Il conviendrait donc de soutenir plus activement le sport en rognant notamment sur le budget de la culture.

Il manque également des aides directes aux sportifs. Ce sont eux qui font les sacrifices, qui s'entraînent sans relâche et qui portent haut les couleurs de notre canton. Actuellement, des athlètes sont soutenus pour des performances particulières.

Cependant, une fois que ces performances particulières sont obtenues, c'est à ce moment-là que nous avons le moins besoin de soutien et c'est aussi à ce moment-là que nous obtenons le soutien. Le groupe de l'Union démocratique du centre ne dit pas qu'il faut systématiquement soutenir les jeunes qui prétendent se tourner vers une carrière sportive. Il y a pas mal de "beaux parleurs", mais il y a déjà moins de sportifs au moment d'aller s'entraîner. Il y a cependant certainement un compromis à trouver sur ce point.

De plus, les clubs de sport ont particulièrement souffert en raison du Covid, surtout les sports d'intérieur. Le groupe de l'Union démocratique du centre ne pense pas qu'il soit utile de soutenir financièrement les clubs, mais il s'agirait plutôt d'inciter les personnes ayant pris l'habitude, en période de Covid, de faire d'autres activités, à retourner vers les clubs de sport. On pourrait par exemple déduire du revenu les cotisations d'inscription aux clubs de sport, comme s'il s'agissait de frais d'acquisition du revenu. Cela est une idée, et il y a certainement de nombreux autres moyens incitatifs pour amener la population à pratiquer le sport dans les clubs.

En outre, le groupe de l'Union démocratique du centre souhaiterait qu'un accent particulier soit mis sur les formations sport-études. En effet, un sportif d'élite ne devrait pas devoir hypothéquer son avenir pour pratiquer un sport de pointe. De plus, nous voyons que dans certains secteurs, il y a une pénurie de main d'œuvre. Ce sont des secteurs à privilégier pour mettre rapidement en œuvre des formations sport-études. Actuellement, des filières sport-études sont proposées, mais dans les filières d'apprentissage, cela reste peu accessible. Un accent particulier doit donc être mis sur les apprentissages sport-études ou les sports-apprentissages, peu importe leur dénomination.

Baschung Carole (*Le Centre/Die Mitte, LA*). Meine Interessenbindung: Ich bin Präsidentin vom TV Murten Volleyball, Mitglied im Tennisclub Murten, Mitglied im Sportclub vom Grossen Rat und Mitglied der kantonalen Sportkommission. Als leidenschaftliche Vereinssportlerin habe ich den Bericht mit viel Spannung gelesen und bedanke mich im Namen der Fraktion Die Mitte für diese Ausführungen.

Im Bericht wird der Sport der Kultur gegenübergestellt. Die durchschnittlichen kantonalen Ausgaben für den Sport betragen genau 60,9 Franken pro Einwohner. Auf der Kulturseite sind dies 81,65 Franken pro Einwohner. Aus Sicht des Sportlers könnte man folglich lesen, dass ein Drittel mehr in die Kultur fliesst, als in den Sport. Bei den LoRo-Beiträgen ist das Verhältnis zugunsten der Kultur sogar noch grösser. Wird die Kultur also stärker unterstützt als der Sport? Der Vergleich ist aber sehr schwierig, meine Damen und Herren, da der Sport zusätzlich mit J+S-Geldern seitens Bund unterstützt wird.

Was ich im Bericht vermisse, ist ein Überblick über die verschiedenen Sportarten und Vereine. Wo haben wir wie viele aktive Sportlerinnen und Sportler? Haben wir genügend Infrastrukturen pro Sportart? Wie steht es um die Auslastung der Infrastrukturen, und wo haben wir Nachrüstungsbedarf?

Ein weiterer Punkt bezieht sich auf die Talentförderung: Gerne hätte ich mir eine genauere Analyse bezüglich der einzelnen Talentprogramme je Sportart gewünscht. Inwiefern kann das Studium mit einem Talentprogramm kombiniert werden? Immer wieder höre ich, dass junge Sporttalente in andere Kantone abwandern, um das Studium mit dem Sport zu kombinieren. Klar, wir können nicht für alle Sportarten ein Talentprogramm aufsetzen, aber wir benötigen unbedingt eine klare Strategie.

Für mich gibt es im Sport eigentlich vier Säulen: den Schulsport, den Breitensport, den Behindertensport und den Spitzensport. Im Bericht wird vor allem der Schulsport beziffert. Aber die grosse Bevölkerungsmasse ist im Breitensport anzusiedeln. So wird zwar dargelegt, wie viel Geld in den Sport investiert wird, aber wie viel Geld kommt im Breitensport an?

Der Titel des Postulats lautet: Welche Anerkennung und Unterstützung gibt es für Sportvereine? Um ehrlich zu sein, im Bericht fehlt mir die Würdigung der Sportvereine und die Würdigung der Freiwilligenarbeit zugunsten des Sports. Als Präsidentin eines Volleyballclubs mit zwölf Teams und acht Vorstandskollegen habe ich wöchentliche Sitzungen, Gespräche mit Eltern, Telefongespräche, Coachingeinsätze, Einsätze an Events - das sind x Stunden pro Woche, die unbezahlt sind. Gerade letzte Woche waren wir wieder am Weihnachtsmarkt in Murten mit 32 Helfern, die im Einsatz standen und das für unter dem Strich 2'500 Franken, die für den Verein herauspringen. Jeder Franken zählt im Verein und fliesst in den Nachwuchs, in Material und damit wir die Meisterschaft finanzieren können.

Was mir im Bericht fehlt, ist der Versuch, das ehrenamtliche Engagement der Sportvereine zu beziffern oder mindestens zu würdigen. Viele unter uns sind ebenfalls in einem Verein und leisten ebensolche Beiträge für das Allgemeinwohl. Aber was passiert, wenn wir keine motivierten Nachwuchssportlerinnen mehr finden, die sich in dieser unentgeltlichen Arbeit in einem Vorstand, als Trainer, als Schiedsrichter oder in sonstigen Funktionen engagieren? Ich denke, Freiburg muss hier ein Augenmerk darauf legen, dass wir im Sport den Anschluss an die anderen Kantone nicht verlieren. Unsere Aushängeschilder sind sicher Fribourg-Gottéron und Fribourg Olympic. Aber Achtung: Wir dürfen die anderen Sportarten und insbesondere den Breitensport nicht vergessen, und wir dürfen nicht vergessen, wie wichtig der Sport für die Gesundheit der Jugend und für den sozialen Austausch ist.

Levrat Marie (*PS/SP, GR*). Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport, très complet. Il souhaiterait tout d'abord remercier l'administration pour son établissement. Nous aimerions relever quelques points.

Nous avons de la peine à cerner la question du soutien aux clubs sportifs dans ce rapport. Il y a beaucoup de projets étatiques et nous soutenons l'Etat dans ses démarches. Toutefois, de notre point de vue, la question du soutien concret apporté notamment à un club sportif régional manquait.

Nous avons beaucoup apprécié les perspectives décrites à la fin du rapport, en particulier les réflexions au sujet des bourses ou des aides financières pour les jeunes sportifs. Il est clair que tout le monde n'a pas la chance d'avoir une situation financière acceptable ou la possibilité de se développer comme il le souhaiterait.

Nous avons également apprécié les perspectives d'une mise en place d'un Abonnement Général (AG) Sport sur la base du modèle de l'AG culturel. Cela serait véritablement un plus pour le canton de Fribourg avec plusieurs offres qui pourraient être étatiques ou être faites en partenariat avec des privés. Nous encourageons ces démarches et ces réflexions puisque le sport doit être rendu encore plus attractif, plus abordable.

La dernière perspective réjouissante que nous avons trouvée dans ce rapport est le soutien à l'ouverture des salles le week-end et en soirée. Nous savons qu'il y a là un enjeu social : les jeunes peuvent se réunir dans ces salles pour faire du sport entre amis au lieu de se rendre dans la cour d'école, à l'extérieur, dans le froid. Cela est également très important.

Nous souhaiterions néanmoins que des réflexions plus poussées soient menées sur certaines questions. Tout d'abord, et cela a été évoqué dans le cadre du Sport pour Tous, il est important de soutenir tous les sports et de davantage populariser et vulgariser le sport amateur, spécialement chez les jeunes.

Pour terminer, nous aurions encore un élément à apporter concernant le programme "sports-arts-formation" (SAF), qui est un bon programme mais qui doit encore être, selon nous, développé. En lien avec cela, il serait peut-être nécessaire de réfléchir à des flexibilisations ou à des adaptations scolaires pour les jeunes qui ne participent pas encore au programme SAF mais qui pratiquent un sport de manière assez intense.

C'est avec ces considérations que nous prenons note de ce rapport. Contrairement à notre collègue Papaux, nous considérons qu'il est important de développer le sport et la culture en parallèle sans les opposer l'un à l'autre. Nous nous réjouissons de voir ces mesures mises en œuvre et vous remercions pour la prise en considération de nos remarques.

Baeriswyl Laurent (*Le Centre/Die Mitte, SE*). Mit dem vorliegenden Geschäft verbindet mich, dass ich als Schuldirektor auf beruflicher Ebene regelmässig mit jugendlichen Spitzensportlern und Künstlerinnen zu tun habe und versuche, sie bestmöglich zu unterstützen und mich selber auch in einem Sportverein engagiere. Ich äussere mich in meinem persönlichen Namen.

Zunächst möchte ich dem Staatsrat danken für den sehr aufschlussreichen Bericht. Wir erhalten eine sehr gute Gesamtübersicht über all die Unterstützungsmassnahmen für Kultur und Sport in unserem Kanton. Ich gehe mit dem Staatsrat einig, dass schon sehr viel realisiert wird.

Aber perfekt ist man selten, und so haben wir sicher auch in diesem Bereich Luft nach oben. So ist beispielsweise die Vereinbarung von Spitzensport und Ausbildung häufig nur unter erschwerten Bedingungen möglich. Warum sind beispielsweise Talente, welche ausserhalb unseres Kantons Spitzensport betreiben, aber in Freiburg zur Schule gehen, von einigen Unterstützungsmassnahmen ausgeschlossen? Der Sport ist der gleiche und der Aufwand je nach Distanz sogar noch grösser. Wenn es hierbei darum geht, die Jugendlichen an unsere Vereine im Kanton zu binden, ist das wohl gut gemeint, aber der falsche Ansatz. Es muss uns darum gehen, die Jugendlichen bestmöglich zu fördern und das in dem Umfeld, das für sie am besten passt. Schaffen wir doch selber dieses Umfeld, indem wir Synergien nutzen und in den Bereichen Sport und Kultur so talentierte Schülerinnen und Schüler zusammenfassen. Eine reine Sport- oder Kulturschule ist eine finanzielle Herausforderung, die wir uns wahrscheinlich nicht leisten können und wahrscheinlich auch nicht leisten wollen. Es wäre aber mindestens eine Überlegung wert, die Talente in Klassen zusammenzufassen und diese unter dem Dach einer bereits bestehenden Schule laufen zu lassen oder mit Stützpunkten, centres de compétences, zu arbeiten in den verschiedenen Regionen unseres Kantons wie beispielsweise im Süden Skisport, im Zentrum Eishockey, Fussball, Basketball, im Norden Volleyball und Badminton usw.

Selbstverständlich ist so ein Unterfangen eine höchst komplexe Angelegenheit. In Bezug auf die Sprachenfrage, die Transportwege, Schulkreise und Leistungsabteilungen im OS-Alter müssen Überlegungen und Anstrengungen gemacht werden. Hier braucht es aber sicher Anpassungen auf Gesetzesebene und nicht zuletzt auch Flexibilität in unserem Parlament.

In seinem Bericht macht der Staatsrat einen sehr vielversprechenden Ausblick und lässt uns an seinen Überlegungen teilhaben. Zielsetzungen wie die verstärkte Früherkennung von Talenten, der Aufbau eines Freiburger Netzwerks für schulische Unterstützung oder die Weiterbildung von Sportkoordinatorinnen und -koordinatoren ist gut und wichtig, aber

wir müssen zuerst wissen, wohin wir wollen. Was sind die Strukturen, welches die gesetzlichen Grundlagen, die wir zur Verfügung stellen wollen? Ist es der Status Quo? Ich hoffe nicht. Wenn wir das Ziel mal kennen und dieser Rahmen geschaffen ist, dann können all diese Ziele justiert, konkretisiert und umgesetzt werden.

Dieser Ansatz fehlt mir im Bericht und hier muss in meinen Augen der Hebel angesetzt werden. Diesen Wunsch formuliere ich für all unsere jungen Talente in Sport und Kultur, aber auch für ihre Familien, die grossen Einsatz leisten und ebenfalls Entbehrungen auf sich nehmen. Es sind die Jugendlichen von heute, mit denen wir morgen zusammen jubeln und die so einen grossen Beitrag zum gesellschaftlichen Zusammenhalt leisten.

Bortoluzzi Flavio (*UDC/SVP, LA*). Ich spreche in meinem eigenen Namen. Meine Interessenbindungen: Im Moment bin ich noch aktiver Sportler, und ich war lange unter anderem auch als Präsident in Sportvereinen aktiv und in der Verantwortung. Zudem ist meine Frau Präsidentin des Volleyverbands Fribourg, da bin ich ganz altmodisch im Hintergrund als Unterstützer tätig.

Auch ich danke für das Erstellen dieses Berichts. Es ist klar, und das steht im Bericht zuvorderst: Sportliche Aktivitäten fallen in erster Linie in den Bereich von Vereinen und Privatpersonen. Ich kann diesen Aussagen nur zustimmen, wenn ich daran denke, wie ich früher - und manchmal auch jetzt noch - in voller Verantwortung stand und teilweise um jeden Franken bettelte, um den Spielbetrieb, auch in nationalen Ligen, aufrechtzuerhalten.

Kurz darauf wird in diesem Bericht - notabene ein Bericht über die Unterstützung der Sportvereine in unserem Kanton - ausführlich über die Kulturförderung unseres Kantons gesprochen, ausführlich und tiefgreifend. Die Geldbeträge für Kultur und Museen - wir werden dies diese Woche auch noch thematisieren - lassen alle Engagements von Vereinen und Privatpersonen im Bereich Breitensport verblassen. Die Millionen fliessen nur so, habe ich das Gefühl.

Ja, es geht nicht darum, das Eine gegen das Andere auszuspielen, und die Engagements von Bund und vor allem von den Gemeinden sind an der Basis bei den Sportvereinen relevant und sicht- und spürbar. Der Breitensport, aber auch der Spitzensport in den Randsportarten, profitiert von Infrastrukturen, Bundeshilfen wie Jugend+Sport, Armeesport und auch von der Sporthilfe. Dass hier der Kanton weniger gefragt ist, ist klar, und dieser Bericht über die Unterstützung der Sportvereine bestätigt die aktuelle Situation: Die Vereine müssen sich weiterhin aktiv um ihre Mitglieder und Verantwortlichen bemühen, mit dem Kanton darf in den Randsportarten leider nicht zu sehr gerechnet werden.

Kaltenrieder André (*PLR/PVL/FDP/GLP, LA*). Je m'exprime au nom du groupe Libéral-Radical et Verts-Libéraux et en tant que co-auteur du postulat.

Zuerst möchte unsere Fraktion dem Staatsrat danken für den sehr detaillierten und qualitativ hochwertigen Bericht zum Postulat. Er entspricht unseren damaligen Forderungen, eine Analyse zu erstellen. Die Synthese zwischen den gesetzlichen Aufgaben der Vereine, ihrer Rolle, der Gesellschaft, ihrer Leistungen, ihren Angeboten und deren Aspekte wurde zu unserer Zufriedenheit erstellt. Der Bericht ist sehr ausführlich, und der Staatsrat unterstreicht die Wichtigkeit von Sport und Kultur für die Gesellschaft in unserem Kanton.

Der Sport werde gegenüber der Kultur nicht benachteiligt, und die Messlatte der Förderung liege bei beiden auf gleicher Höhe. Sowohl die Kultur wie auch der Sport sind von zentraler Bedeutung, und die Kultur werde nicht bevorzugt behandelt. Im Wiederankurbelungsplan für die Freiburger Wirtschaft während der Covid-Krise wurden sowohl der Kultur wie auch dem Sport jeweils 4,4 Millionen Franken zugesprochen.

Der Bericht zeigt auf, dass die Loterie Romande in beiden Bereichen im Kanton, Sport und Kultur, eine wichtige Rolle einnimmt, weil sie ihre gesamten Gewinne an gemeinnützige Verbände aus verschiedenen Bereichen ausschüttet. Um eine gute Koordination zu gewährleisten, ist die Loterie Romande Sport mit Vereinbarungen an den Staat Freiburg gebunden. Für Projekte von interkantonalen Bedeutung besteht in der Westschweiz zudem ein gemeinsamer Finanztopf.

Wie man dem Bericht weiter entnehmen kann, sind in der Zukunft für den Kinder- und Jugendsport weitere Projekte geplant. So sollen mit der Sport-Kunst-Ausbildung zur Früherkennung von Talenten und der Beteiligung in der Vorberufsphase die Entwicklung einer berufsvorbereitenden Sportausbildung erkannt und gefördert werden.

Aktuell verfolgt der Kanton die Richtung mit der Sport-Kunst-Ausbildung, von der die Sporttalente von Sonderregelungen an regulären Schulen profitieren. Sie können frei wählen, ein Gymnasium zu besuchen oder eine Lehre zu absolvieren. Man stellt sich die Frage, ob dies für die Zukunft zielführend sein kann oder ob man, wie in anderen Kantonen, auf die Sportschule setzen sollte. Hier ist die Politik des Kantons gefordert, welche Lösung gewählt werden soll. Somit hat es hier noch viel Definierungspotential.

Im Ausblick werden viele gute Entwicklungsmöglichkeiten und Handlungsfelder aufgezeigt - immer mit dem Hinweis «im Rahmen des Budgets». Gefördert wird erst einmal der Ausbau von Infrastrukturen, was sehr zu begrüssen ist. Bei anderen

Vorschlägen gibt es leider keinen Hinweis darauf, welches Thema zuerst angegangen werden soll. Es hat viele interessante Ansätze, welche weiterverfolgt werden sollten.

Collaud Romain, Directeur de la sécurité, de la justice et du sport. En vous écoutant à 17 h 32, j'ai plusieurs constats. Premièrement, le sport intéresse beaucoup, vu le nombre de députés présents. Deuxièmement, je pourrais inviter tous les intervenants à la table ronde sur le sport tant les idées sont bonnes, et principalement les alémaniques puisqu'ils ont été nombreux à s'exprimer. Je vous en remercie.

Au-delà de cela, beaucoup de choses intéressantes ont été dites. Je ne vais pas revenir sur le rapport ni sur les événements concrets dudit rapport. Il est vrai qu'il nous a été demandé d'effectuer une sorte de comparaison entre le sport et la culture. Or, le but est justement de ne pas les comparer : je crois que chacun a sa raison d'être. Autant du côté de la culture que du côté du sport, les conditions doivent être améliorées, que ce soit au niveau des infrastructures ou de la promotion des talents.

Le SAF - et l'accès à ce sport-études - a été évoqué plusieurs fois. Pour nous, il est clair que le SAF est aujourd'hui clairement perfectible. C'est d'ailleurs pour cela que nous avons mis en place cette table ronde, son idée se basant aussi sur le concept de sécurité et de prévention qui a été mis en place au sein de la DSJS au niveau des jeunes en difficulté. Il s'agit de pouvoir partager une journée avec une huitantaine de participants qui viennent de tous les horizons, que ce soit des enseignants, des sportifs, des anciens sportifs, des parents de sportifs, etc., afin de proposer au Conseil d'Etat, à la fin de la journée, quatre ou cinq mesures concrètes. Le changement sera quasiment immédiat. Ainsi, ces petites pierres d'achoppement seront enlevées pour que le quotidien de ces jeunes sportifs soit facilité. Ils méritent qu'on les soutienne car, comme je le dis souvent, être un jeune sportif, c'est souvent un rêve et ce n'est pas à nous de décider s'ils doivent d'abord étudier ou faire du sport. On doit pouvoir concilier les deux. Je crois que tout le monde est d'accord avec cela.

J'ai eu plusieurs remarques au niveau des infrastructures. Le canton de Fribourg fait beaucoup avec les moyens dont il dispose. Nous avons dernièrement investi 45 millions de francs dans les piscines. Durant une période, il y avait beaucoup d'investissements pour les patinoires. Nous avons fait de même au niveau de la culture avec les salles de spectacles et de concerts dans le canton. Les salles de sport dans les communes servent souvent à favoriser la pratique musicale, pour les chœurs mixtes ou les fanfares. Ce sont des domaines enchevêtrés, et il ne s'agit pas de les confronter. Au-delà de cela, nous avons la volonté de créer ce centre de sport et santé qui devrait voir le jour avec la piscine de 50 mètres. C'est toujours à l'état de projet mais à ce jour, le projet est sur les rails : beaucoup de discussions ont été amorcées, l'HFR a obtenu le label Swiss Olympic et est aussi intéressé à entrer dans ce centre de sport. Comme nous en sommes toujours à l'état de projet, je ne peux pas vous en dire davantage.

J'ai été surpris d'entendre Monsieur Papaux regretter que tout l'argent soit dédié au hockey. Comme je vous l'ai dit, 45 millions de francs ont été investis dans les piscines. Effectivement, le hockey est le sport qui rayonne aujourd'hui dans le canton de Fribourg, au même titre que le basket. Toutefois, nous avons aussi aidé des sportifs tels que Mathilde Gremaud, qui a dernièrement remporté des médailles aux Jeux Olympiques. Nous promouvons tous les sports, notamment la lutte suisse avec les couronnes qui ont été faites. Il n'est pas correct de dire qu'aujourd'hui, tout l'argent sert à financer le hockey. Comme 9000 personnes se rendent à la patinoire deux fois par semaine, cela capte donc l'attention.

Madame Baschung a évoqué la reconnaissance des gens qui s'engagent pour le sport. C'est difficilement quantifiable, il est vrai. Madame Baschung, vous êtes députée, vous avez certainement été élue parce que vous vous investissez pour la société. Ces gens-là comptent sur vous. Aussi, je serais heureux de parler avec vous pour trouver des idées afin que vous puissiez répondre aux demandes de ces personnes. La reconnaissance fait aussi partie de l'engagement bénévole. C'est un signe de reconnaissance face à l'engagement bénévole de tous les élus. Cela montre que les gens qui s'investissent peuvent aussi devenir les porte-parole des personnes qui travaillent, ces petites mains dans l'ombre.

Il y a aussi le Sport pour Tous. Au sein de notre Direction, nous avons beaucoup discuté de ce que nous voulons faire. Aujourd'hui, le sport "de 7 à 77 ans" a été remplacé par le sport "de 3 à 102-103 ans" ! Beaucoup de choses ont été développées : dernièrement par exemple, un parcours a été inauguré à Bulle avec une application qui vous permet de suivre des parcours sportifs. A côté de cela, il y a aussi, au niveau scolaire, une nouvelle qui est tombée : dans le canton de Fribourg, trois heures de sport sont données dans les différents collèges alors que deux sont obligatoires dans le plan d'études suisse. Il existait une différence entre Bulle et Fribourg, mais il a été décidé de consacrer trois heures au sport dans tout le canton. C'est aussi une volonté de promouvoir le sport scolaire ou le sport pour tous.

Finalement, nous avons des projets au niveau des études ou des apprentissages pour sportifs mais, à nouveau, il est un peu tôt pour en parler. Je suis membre de la DSJS depuis 11 mois. Nous avons pris contact avec des partenaires qui pourraient être utiles et mis sur le devant de la scène les années à venir. Je vous demande donc de faire preuve d'un peu de patience. Bien évidemment, ma porte est ouverte pour en discuter. Je crois que nous avons tout à gagner en favorisant tous les sports du canton, tous les styles de sports, qu'ils soient amateurs, professionnels ou professionnels en devenir, dans toutes les classes d'âges.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Election judiciaire 2022-GC-204

Procureur-e 100%

| | |
|---------------------------|---|
| Rapport/message: | 22.11.2022 (<i>BGC décembre 2022, p. 3982</i>) |
| Préavis de la commission: | 30.11.2022 (<i>BGC décembre 2022, p. 4004</i>) |

Scrutin uninominal

Premier tour

Bulletins distribués: 100; rentrés: 100; blancs: 0; nuls: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Ont obtenu des voix MM./M^{me} Julien Aubry: 43; Yasemin Bayhan Nager: 30; Jérémie Overney: 26; Julien Meuwly: 1.

Deuxième tour

Bulletins distribués: 98; rentrés: 98; blancs: 0; nuls: 0; valables: 98; majorité absolue: 50.

Ont obtenu des voix MM./M^{me} Julien Aubry: 39; Yasemin Bayhan Nager: 31; Jérémie Overney: 28.

Troisième tour

Bulletins distribués: 101; rentrés: 100; blancs: 1; nuls: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Ont obtenu des voix MM./M^{me} Julien Aubry: 39; Yasemin Bayhan Nager: 35; Jérémie Overney: 25.

Quatrième tour

Bulletins distribués: 93; rentrés: 93; blancs: 0; nuls: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Julien Aubry*, à *Marly*, par 54 voix.

A obtenu des voix M^{me} Yasemin Bayhan Nager: 39.

Election judiciaire 2022-GC-205

Juge suppléant-e au Tribunal cantonal

| | |
|---------------------------|---|
| Rapport/message: | 22.11.2022 (<i>BGC décembre 2022, p. 3982</i>) |
| Préavis de la commission: | 30.11.2022 (<i>BGC décembre 2022, p. 4004</i>) |

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 102; rentrés: 101; blancs: 1; nuls: 1; valables: 99; majorité absolue: 50.

Est élu *M. Jean-Benoît Meuwly*, à *Neyruz*, par 78 voix.

A obtenu des voix M. Thierry Godel: 21.

Election judiciaire 2022-GC-206
Membre de l'Autorité de surveillance du Registre foncier

Rapport/message: **22.11.2022** (*BGC décembre 2022, p. 3982*)
Préavis de la commission: **30.11.2022** (*BGC décembre 2022, p. 4004*)

Scrutin uninominal

Bulletins distribués: 101; rentrés: 100; blancs: 5; nuls: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élue *M^{me} Bettina Hürlimann-Kaup, à Marly*, par 95 voix.

—
> La séance est levée à 17 h 40.

Le Président:

Jean-Pierre DOUTAZ

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Alain RENEVEY, *secrétaire parlementaire*